



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Projet de paysage

Plan de paysage de Mûrs-Érigné



FAIS LA VILLE

Sommaire



INTRODUCTION AU PROJET DE PAYSAGE 4

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 5

OQP n°1_Composer le paysage de l'habitat	6
OQP n°2_Mettre les paysages en partage	7
OQP n°3_S'approprier les paysages agricoles	8
OQP n°4_Mieux vivre avec l'eau	9

OQP Composer le paysage de l'habitat 11

Sous OQP n°1 Intensifier les polarités de vie 13

Action n°1 Créer des micro-interventions sur l'espace public	14
Action n°2 Réaménager le cœur paysager	16
Action n°3 Créer un espace public fédérateur au sein du bourg de Mûrs	18

Sous OQP n°2 Qualifier les entrées de villes 20

Action n°1 Réaménager l'entrée de ville d'Érigné	21
Action n°2 Réaménagement de l'entrée de ville de Mûrs	23
Action n°3 Valorisation des entrées de ville autoroutières	24

Sous OQP n°3 Mettre en place une trame paysagère urbaine 27

Action n°1 Créer une charte paysagère des espaces publics 28

Action n°2 Créer une signalétique urbaine d'orientation et d'affichage 29

Action n°3 Mettre en place un programme pluriannuel de plantations d'arbres 30

Action n°4 Aménager les boulevards urbains 32

Action n°5 Valoriser les venelles piétonnes 35

Sous OQP n°4 Anticiper les mutations urbaines 37

Action n°1 Établir un cahier de prescriptions paysagères et architecturales 38

Action n°2 Expérimenter sur l'évolution des tissus pavillonnaires 39

Action n°3 Réaliser un plan guide partagé de l'évolution de la zone commerciale 40

OQP Mettre les paysages en partage 41

Sous OQP n°1 Faire découvrir et profiter du patrimoine 43

Action n°1 Créer un parcours patrimonial 44

Sous OQP n°2 Investir les franges de la ville 46

Action n°1 Aménager le site des bords de Louet et de la Roche de Mûrs 47

Action n°2 Aménager l'espace naturel des Boucles de l'Aubance 49

Sous OQP n°3 Transmettre et faire connaître les paysages 51

Action n°1 Pérenniser les actions de pédagogie auprès des scolaires 52

Action n°2 Créer une marche d'accueil et de découverte des paysages à destination des habitants 53

Action n°3 Créer un permis de végétaliser 54

Sommaire



OQP Mieux vivre avec l'eau	56	Action n°3 Valoriser le patrimoine écologique du Val de Loire	72	Sous OQP n°2 Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs	87
Sous OQP n°1 Faire de l'Aubance une rivière vivante	57	Action n°4 Franchir le Louet	73	Action n°1 Maintenir des percées visuelles vers les espaces agricoles identitaires	88
Action n°1 Renaturer l'Aubance au niveau de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Boucles de l'Aubance	58	Action n°5 S'approprier la Loire	74	Action n°2 Créer le parc agricole de la Prée D'Érigné	89
Action n°2 Renaturer l'Aubance au niveau de Grand Claye	59	Sous OQP n°4 Renforcer la culture du risque inondation	76	Action n°3 Renforcer la vente en circuit court	90
Action n°3 Créer des ouvertures vers l'eau	60	Action n°1 Créer des repères de crues le long des berges	77	Action n°4 Expérimenter l'éco-pâturage et l'agropastoralisme	91
Action n°4 Créer des points d'approche de l'eau	61	Action n°2 Mettre en valeur les ouvrages d'art	78		
Sous OQP n°2 Valoriser le petit patrimoine hydraulique	63	OQP S'approprier les paysages agricoles	79	Sous OQP n°3 Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité	93
Action n°1 Faire l'inventaire des zones humides et du petit patrimoine hydraulique	64	Sous OQP n°1 Faire découvrir les paysages agricoles	81	Action n°1 Rassembler les acteurs locaux autour du paysage agricole et viticole pour promouvoir les bonnes pratiques	94
Action n°2 Planter des ripisylves et des haies	65	Action n°1 Boucle des plaines du Louet Sud	82	Action n°2 Transformer le plan de gestion des haies en outil de projet	95
Action n°3 Restaurer des mares	66	Action n°2 Boucle des coteaux de l'Aubance Est	83	Action n°3 Protéger et planter des arbres isolés	96
Sous OQP n°3 Redécouvrir le paysage ligérien	68	Action n°3 Boucle des coteaux de l'Aubance Ouest	84	ANNEXE : TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE PAYSAGE	97
Action n°1 Appliquer la servitude de marchepied	69	Action n°4 Boucle des plaines du Louet Nord	85	ANNEXE : SYNTHÈSE DU PHASAGE	98
Action n°2 Réaménager le port de la Fontenelle	70				

Introduction au projet de paysage



Contexte de la commande

Le Plan de paysage a été élaboré par les **habitants, les élus et les partenaires** de la commune de Mûrs-Érigné dans le cadre de sa sélection à l'**appel à projets «plan de paysage»** lancé en 2017 par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Du diagnostic au projet de paysage

Le plan de paysage recherche une **meilleure prise en compte des paysages** dans les projets locaux. C'est un outil articulé en **deux volets** :

- Le premier volet est le **diagnostic**, diffusé à l'hiver 2018 suite à une exposition. Il vise une meilleure connaissance partagée des valeurs du territoire et de ses différentes unités paysagères.
- Le second volet est celui du **projet de paysage**

qui s'est déroulé en 2019 et validé en janvier 2020.

Le projet de paysage

Le projet de paysage est une **vision de long terme** élaborée et partagée par des acteurs variés. Le projet de paysage se compose de **deux parties** :

- Les **objectifs de qualités paysagères** qui fixent la vision globale et stratégique de la commune pour ses paysages
- le **plan d'actions** qui concrétise cette vision en actions précises. C'est un outil opérationnel permettant de hiérarchiser les actions, et de maximiser la cohérence et la pertinence de l'action publique.

Un projet collectif

Le projet de paysage s'est construit sur une **approche prospective** permettant de visualiser l'impact des choix collectifs envisageables et d'aborder de manière **transversale** des **thématiques d'avenir** : l'espace public, la mobilité, le développement urbain et économique, ou encore la transition écologique et agricole.

Le projet de paysage présenté dans les prochaines pages reflète donc le travail de l'équipe du plan de paysage, mais surtout celui des élus et des habitants, des techniciens réunis lors de nombreux ateliers qui ont jalonné l'élaboration du projet.

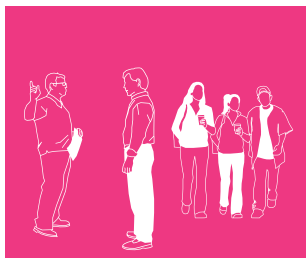
Présentation des objectifs de qualité paysagère

Paysages habités



Composer le
paysage de
l'habitat

Paysages à vivre et partager



Mettre les
paysages en
partage

Paysages de l'eau



Mieux vivre avec
l'eau

Paysages agricoles



S'approprier
les paysages
agricoles

Suite aux différents ateliers de travail avec les élus, les habitants et les partenaires de la commune le projet de paysage s'est construit en réponse aux principaux **enjeux issus du diagnostic**. Ces problématiques représentent aujourd'hui les **principaux défis** pour la préservation et l'amélioration des paysages de Mûrs-Érigné :

- Comment faire évoluer une ville en grappe et **créer une identité urbaine plus cohérente** en répondant aux enjeux de la ville durable ?
- Comment stimuler **l'attachement aux paysages** de la commune et **renforcer l'implication des habitants** dans leurs évolutions ?
- Comment **redécouvrir les paysages agricoles**

de la commune et établir des relations vertueuses entre habitants et producteurs ?

- Comment **valoriser les paysages du Louet et de l'Aubance** sans les dénaturer ?

Les objectifs de qualité paysagère

Face à ces défis, les objectifs de qualité paysagère représentent un **engagement fort** de la commune et de **long terme**. Le plan de paysage a défini **quatre objectifs de qualité paysagère partagés qui fixent la stratégie** de la commune pour ses paysages urbains, agricoles et naturels :

- Composer le paysage urbain

- Mettre les paysages en partage

- Mieux vivre avec l'eau

- S'approprier les paysages agricoles

Chacun des objectifs de qualité paysagère est présenté dans les pages suivantes.

Ils sont précisés par plusieurs sous-objectifs permettant de clarifier les ambitions du plan de paysage par des fiches actions qui définissent les applications concrètes du plan de paysage.

Paysages habités



Composer le paysage de l'habitat



- 1 Intensifier les polarités de vie
- 2 Qualifier les entrées de ville
- 3 Mettre en place une trame paysagère urbaine
- 4 Anticiper les mutations urbaines

La commune de Mûrs-Érigné se caractérise par de **multiples polarités de vie**. Cette construction urbaine particulière, héritée de son passé, rend **difficile la localisation d'un centre-ville** unique. L'amélioration de la desserte par l'autoroute, a conduit à l'extension de la ville sur les reliefs, quartier par quartier. En résulte un **paysage de grappe**, une nappe urbaine **renforçant l'utilisation de la voiture** et une certaine **perte d'identité** du territoire.

Ces deux facteurs ; la multipolarité de la commune d'une part et l'homogénéité du paysage urbain d'autre part constituent les deux principaux axe de travail de cet objectif de qualité paysagère.

Intensifier les polarités de vie

Affirmer la multipolarité historique de la commune est une **opportunité** pour **rapprocher les espaces résidentiels et les espaces de vie**. En stimulant des espaces de vie de **proximité**, le plan de paysage **encourage les mobilités actives**, enjeu essentiel de la ville durable, mais vise aussi une qualité urbaine permettant **l'intensification des liens sociaux**.

Qualifier les entrées de ville

Le plan de paysage vise la **valorisation des entrées de ville**. Ces espaces de **contact entre le paysage urbain et le grand paysage** sont aujourd'hui des lieux de **conflits d'usages** (entre les automobiles et les piétons) et de **banalisation du paysage** (publicité).

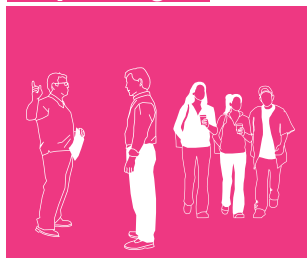
Mettre en place une trame paysagère urbaine

Le plan de paysage vise la **recomposition du paysage urbain** par la mise en place d'une **trame paysagère urbaine**, permettant une **conception décloisonnée** des aménagements urbains. Cette trame paysagère urbaine permettra **l'harmonisation du paysage urbain** (mobilier urbain, candélabres, revêtement de voirie, signalétique) et **adaptera progressivement les aménagements** urbains aux **nouvelles formes de mobilité** et aux **changements climatiques**.

Anticiper les mutations urbaines

L'étalement urbain étant limité, il s'agit désormais de **construire la ville sur la ville**. Le plan de paysage vise à **accompagner l'évolution qualitative des espaces urbains**.

Paysages à vivre et partager



Mettre les paysages en partage

- 1 **Faire découvrir
et profiter du
patrimoine construit**
- 2 **Investir les franges
de la ville**
- 3 **Transmettre et
faire connaître les
paysages**



Le plan de paysage est un temps de **redécouverte collective des paysages quotidiens**, une **exploration du cadre de vie**. La démarche participative organisée, à chercher à **enrichir la culture paysagère locale** des habitants, des élus, mais aussi des enfants. Cet objectif de qualité paysagère vise à **poursuivre cette dynamique d'implication des citoyens** dans le devenir des paysages.

Par ailleurs, la commune se caractérise par une **grande diversité de paysages, parfois méconnus**. Il s'agit donc aussi de **rendre visibles et attractifs ces paysages**, notamment ceux à proximité des espaces habités.

Faire découvrir et profiter du patrimoine construit

La commune concentre un patrimoine construit diversifié témoin de la richesse de son histoire. Le plan de paysage propose la **valorisation et mise en scène du patrimoine** par la co-conception d'un **parcours patrimonial**.

Investir les franges de la ville

Afin d'améliorer et d'ouvrir le cadre de vie des habitants, le plan de paysage propose **d'investir les franges de l'espace urbain. Constituées par deux paysages remarquables** : Le site de la **Roche de Mûrs** et des **bords du Louet** au nord et l'espace naturel des **boucles de l'Aubance** au sud, les franges sont des espaces à **aménager dans le respect des qualités du site**.

Transmettre et faire connaître les paysages

Le plan de paysage propose différentes actions visant à **faire vivre la culture paysagère locale** et à poursuivre le mouvement **d'implication croissante des habitants dans la gestion des paysages**.

Paysages de l'eau



Mieux vivre avec l'eau

- 1 **Faire de l'Aubance une rivière vivante**
- 2 **Valoriser le petit patrimoine hydraulique**
- 3 **Redécouvrir le paysage ligérien**
- 4 **Renforcer la culture du risque inondation**



Mûrs-Erigné est une commune **traversée par la Loire, Le Louet et l'Aubance** et marquée par la présence de **nombreuses mares, boires et rus intermittents**. Si l'imaginaire collectif et les usages se focalisent aujourd'hui principalement sur le Louet, cette **diversité des formes de l'eau est une véritable richesse** pour la commune. C'est aussi un risque puisque **40% de la commune est située en zone inondable**.

Faire de l'Aubance une rivière vivante

Le plan de paysage propose de réintégrer **l'Aubance** dans une **dynamique de projet écologique et d'appropriation**. Fortement **dégradée**, l'Aubance est un cours d'eau à échelle humaine à fort potentiel de **reconnexion entre les Érimurois et la nature**.

Valoriser le petit patrimoine hydraulique

Le plan de paysage propose un programme de **valorisation du petit patrimoine hydraulique**. Les actions définies visent la

préservation des fonctions écologiques, hydrauliques et paysagères mais aussi la **sensibilisation du public** à la richesse de ces milieux.

Redécouvrir le paysage ligérien

Le Louet est la colonne vertébrale historique de la commune. C'est aussi la limite nord intuitive de la ville dans l'imaginaire collectif et un paysage apprécié des habitants.

Le plan de paysage recherche **l'appropriation du Louet dans le respect de l'équilibre de ce paysage d'exception** inscrit au patrimoine Mondial de l'Unesco.

Renforcer la culture du risque inondation

La commune est particulièrement soumise aux aléas des crues de la Loire. Les actions du plan de paysage visent à **améliorer la perception des variations** du niveau de l'eau et ainsi **participer à développer la culture du risque**.

Paysages agricoles



S'approprier les paysages agricoles

- 1 **Faire découvrir les paysages agricoles**
- 2 **Renouer le contact entre consommateurs et agriculteurs**
- 3 **Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité**



Les espaces agricoles couvrent plus de **60% de la superficie de la commune**. Ils offrent une **diversité de situations** caractéristiques des paysages de la commune. Pourtant, les paysages agricoles ne sont le plus souvent, que des **espaces traversés**, un **décor éloigné du quotidien** des habitants.

Cet objectif de qualité paysagère cherche à **générer un nouvel enthousiasme et une redécouverte** de ces paysages.

Faire découvrir les paysages agricoles

Afin de **s'approprier les unités paysagères agricoles**, le plan de paysage propose la mise en place de **plusieurs itinéraires de découverte**.

Ces boucles ont pour objectifs de permettre la **fréquentation des espaces agricoles** grâce à des **aménagements agréables et sécurisés**, mais aussi **permettre de désenclaver les hameaux**.

Renouer le contact entre consommateurs et agriculteurs

Une **dizaine d'agriculteurs** exploite la **moitié de la superficie de la commune**, une **fonction essentielle** à l'entretien des paysages. Le plan de paysage vise à **renouveler les liens** (visuels, économiques, sociaux) **entre les habitants et les agriculteurs** qui façonnent leur cadre de vie.

Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité

Les **agriculteurs participent** en s'engageant dans des mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) au **maintien de la biodiversité**. Toutefois, **l'agriculture conventionnelle** peut également être responsable d'une **dégradation** de l'environnement. Le plan de paysage propose des actions visant à **promouvoir de nouvelles manières de produire dans le respect des écosystèmes et des producteurs**.



QQP Composer le paysage de l'habitat

Sous OQP n°1 Intensifier les polarités de vie 13

Action n°1 Créer des micro-interventions sur l'espace public	14
Action n°2 Réaménager le cœur paysager	16
Action n°3 Créer un espace public fédérateur au sein du bourg de Mûrs	18

Sous OQP n°2 Qualifier les entrées de ville 20

Action n°1 Réaménager l'entrée de ville d'Érigné	21
Action n°2 Réaménagement de l'entrée de ville de Mûrs	23
Action n°3 Valorisation des entrées de ville autoroutières	24

Sous OQP n°3 Mettre en place une trame paysagère urbaine 27

Action n°1 Créer une charte paysagère des espaces publics	28
Action n°2 Créer une signalétique urbaine d'orientation et d'affichage	29
Action n°3 Mettre en place un programme pluriannuel de plantations d'arbres	30
Action n°4 Aménager les boulevards urbains	32
Action n°5 Valoriser les venelles piétonnes	35

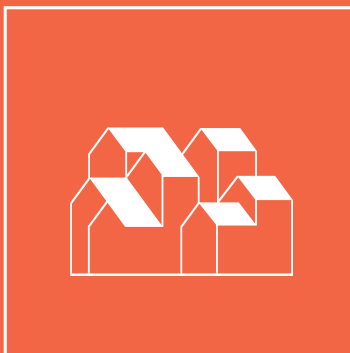
Sous OQP n°4 Anticiper les mutations urbaines 37

Action n°1 Établir un cahier de prescriptions paysagères et architecturales	38
Action n°2 Expérimenter sur l'évolution des tissus pavillonnaires	39
Action n°3 Réaliser un plan guide partagé de l'évolution de la zone commerciale	40



Sous OQP n°1 **Intensifier les polarités de vie**

Paysages habités



Intensifier les polarités de vie

Action n°1 Créer des micro-interventions sur l'espace public

Action n°2 Réaménager le cœur paysager

Action n°3 Créer un espace public fédérateur au sein du bourg de Mûrs

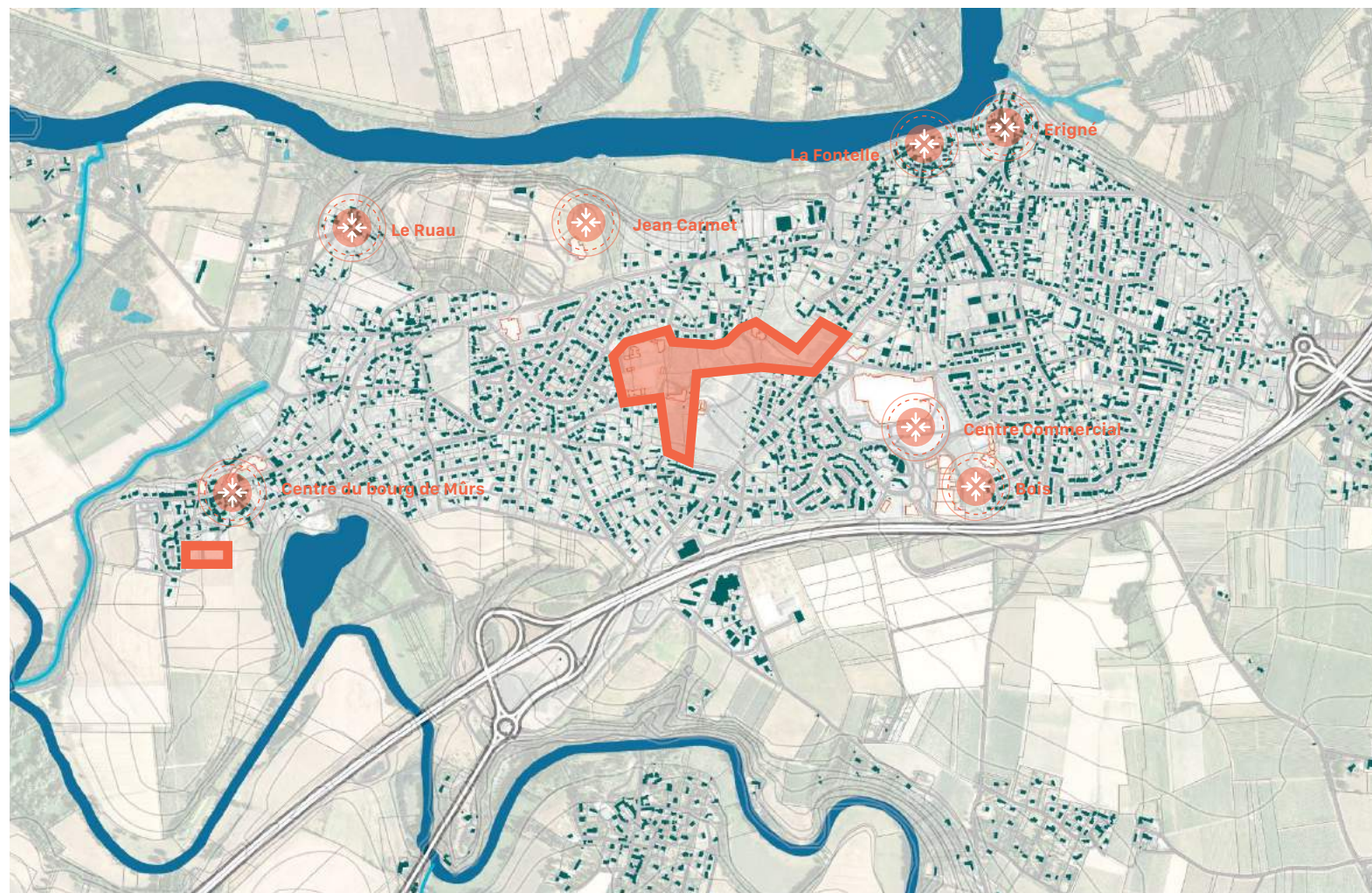


Paysages habités

Composer le paysage de l'habitat

Intensifier les polarités de vie

- La commune de Mûrs-Érigné se caractérise par de multiples polarités de vie héritées de son passé. Cette forme urbaine rend difficile la localisation d'un centre-ville unique.
- Affirmer cette multipolarité est une opportunité pour renforcer la proximité d'espaces de vie, de commerces et de services, enjeu essentiel de la ville durable.
- Le plan de paysage définit des actions de différentes natures (aménagement, événementiel, activation) répondant à cette volonté d'intensification des polarités de vie.



Créer un espace public fédérateur au sein du bourg de Mûrs



Réaménager le cœur paysager



Créer des micro-interventions sur l'espace public



Action n°1 Créer des micro-interventions sur l'espace public

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Intensifier les polarités de vie



acupuncture urbaine / expérimentations

Dynamiser par des micro-interventions

Contexte

- Une dynamique de participation forte et un vivier d'associations à Mûrs-Érigné
- Des espaces publics peu qualifiés qui ne participent pas à l'identité de la commune.
- Un repérage complexe des polarités de vie.
- Des espaces publics qui génèrent peu d'usages et d'interactions sociales.
- Un temps d'aménagement d'espaces publics qualitatifs qui tend globalement à s'allonger en France.

Objectifs

- Réanimer d'une manière provisoire et peu coûteuse le temps qu'un projet d'aménagement définitif se réalise
- Amplifier les actions de transformation de la ville avec les habitants (exemple journée des initiatives)
- Utiliser l'art comme activateur d'espace public périurbain.
- Recréer l'imaginaire des polarités de vie et renvoyer une image positive afin d'affirmer sa nouvelle identité.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- Espace jeunes

Date de lancement de l'action

2020 - 2021

Côuts

NA

Partenaires à associer

- Services techniques
- Associations / Artistes locaux • Commerçants
- Écoles, Écoles d'art



Action n°1 Créer des micro-interventions sur l'espace public

OQP : Composer le paysage de l'habitat

Sous OQP : Intensifier les polarités de vie



Exemple d'action

Les actions de micro-interventions peuvent être de différentes natures, le plan de paysage illustre ici un exemple d'action basée sur la volonté collective (habitants, scolaires, élus) d'investir les murs de l'entrée de ville d'Érigné.

Plus qu'un visuel définitif préfiguré par les illustrations ci-dessus, l'action vise à élaborer une co-conception artistique avec les habitants et commerçants encadrés par un collectif autour de l'héritage symbolique de la ville.

Les étapes de l'action

- Définir le temps de vie de l'œuvre et qui en assure la gestion
- Choisir un prestataire au regard de sa capacité à associer les habitants aux étapes de conception et de réalisation de l'œuvre.
- Définir collectivement par l'organisation d'ateliers : la thématique, le motif peint (impact sur les coûts des matériaux) et la durabilité des solutions souhaitées.

- Réaliser l'œuvre en faisant participer activement les habitants et commerçants à la transformation du paysage.



Action n°2 Réaménager le cœur paysager

OQP : Composer le paysage de l'habitat

Sous OQP : Intensifier les polarités de vie

Etat existant

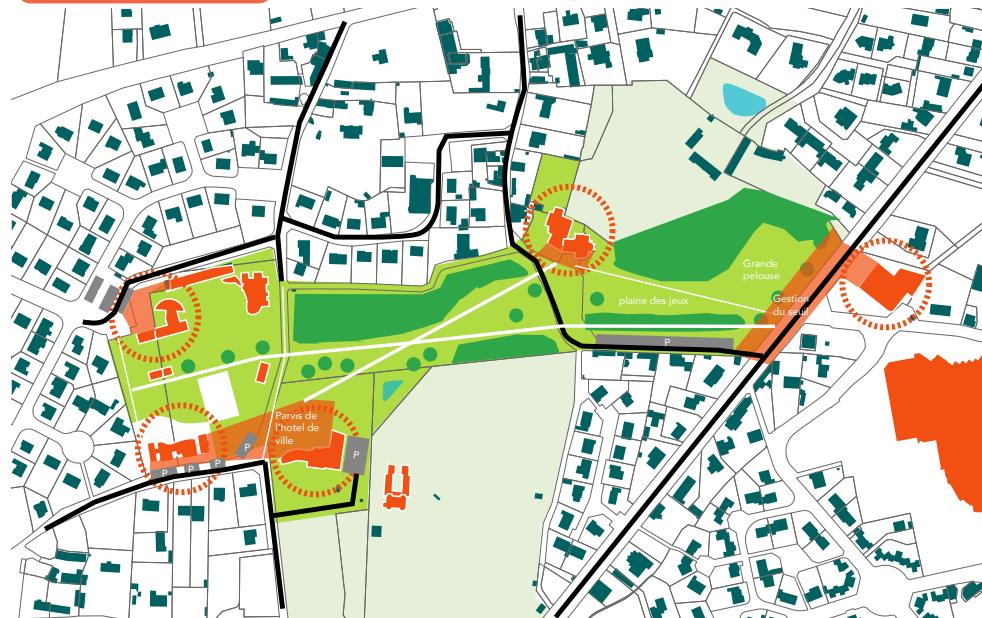


Confusion spatiale



Schéma d'intention

Affirmer une centralité par le travail des co-visibilités



Contexte

- Le parc Saint-Pierre et le parc du Jau forment une centralité paysagère présente, mais fractionnée.
- Des équipements concentrés autour du parc, mais peu connectés entre eux.
- Une gestion du stationnement et des circulations qui rompt la lecture d'une centralité paysagère forte. Du stationnement à maintenir, mais à intégrer
- Des usages présent à affirmer et intégrer dans une composition globale

Objectifs

- **Affirmer une centralité paysagère regroupant le parc Saint-Pierre et Parc du Jau**
- **Rendre visibles les équipements pour affirmer une centralité d'usages**
- **Afficher clairement la priorité aux piétons**
- **Maintenir le stationnement mais l'intégrer à la conception du parc**
- **Travailler les séquences paysagères du parc**
- **Ouvrir la centralité paysagère sur la ville en définissant des interfaces qualitatives**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2021-2022

Côûts

Entre (1,7M€ et 2,3M€) selon nature du projet

Partenaires à associer

- Ecoles
- Associations maison des arts
- Ccial de l'Aubance
- Maison St-Pierre



Action n°2 Réaménager le cœur paysager

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Intensifier les polarités de vie

Réorganiser le parvis de la mairie

Ouverture visuelle sur la Maison St Pierre

Réorganiser le parvis de l'église

Plateau piéton



Détails de l'action

- Choisir un maître d'œuvre (paysagiste concepteur) au regard de sa capacité à associer les habitants et de la compréhension des enjeux de l'opération.
- Définir un projet cohérent, intégrant l'ensemble des problématiques techniques et dans le respect des principes de la charte paysagère des espaces publics : la réfection des cheminements, la réalisation de parvis,

la gestion des eaux pluviales, l'éclairage public et la réalisation de voiries et d'espaces de stationnement qualitatifs. Le projet doit également définir finement les ambiances végétales de cette centralité paysagère. Le projet doit notamment veiller à la diversification des strates de sous-bois et l'enrichissement de la strate arbustive et tenir compte de l'état des arbres et en adaptant le projet à leur état.

- Définir un projet partagé : les aménagements créés visent à connecter les équipements,

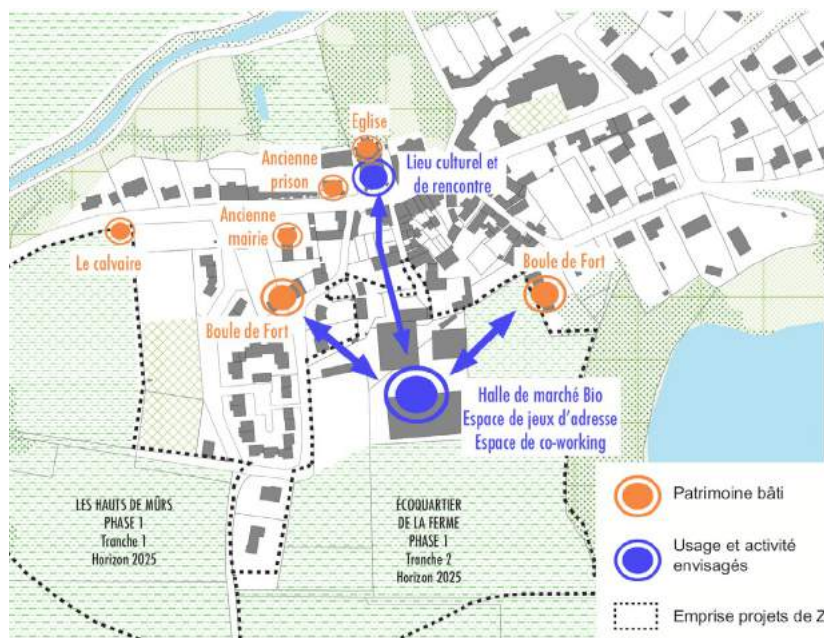
mais aussi à offrir un cadre de qualité pour les relations sociales. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être qualitatifs et sobres, la place du végétal doit être prépondérante.

La démarche de projet doit intégrer pleinement les habitants et les services par l'organisation d'ateliers participatifs. Ces ateliers questionneront notamment les besoins et usages du site afin de faire évoluer le programme du parc.



Action n°3 Créer un espace public fédérateur au sein du bourg de Mûrs

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Intensifier les polarités de vie



Contexte

- La dévitalisation progressive du bourg a entraîné la création de l'association des habitants du Bourg de Mûrs.
- Les équipements sont progressivement réaffectés à de nouveaux usages (Mairie, église) et forment des opportunités de projet.
- L'urbanisation en cours du coteau (quartier des Hauts de Mûrs, écoquartier de la Ferme) est une réponse à la dévitalisation du Bourg de Mûrs, mais pose la problématique de l'adaptation des voiries, du stationnement et de l'espace public à

l'accroissement du nombre d'habitants.

Objectifs

- **Créer un espace public fédérateur au cœur du bourg, vecteur de revitalisation et de lien social.**
- **Renvoyer une image positive partagée par les anciens et nouveaux habitants**
- **Encourager le développement de nouveaux usages**
- **Organiser le stationnement**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

ALTER

Date de lancement de l'action

2023-2024

Côûts

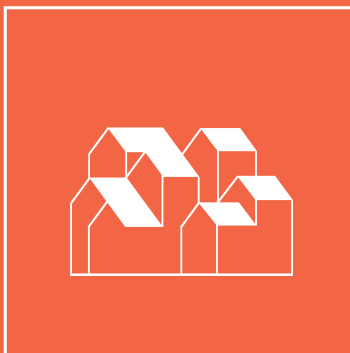
Ratio d'espace public : env 300€/M2
Entre 150K€ et 250K€ selon projet

Partenaires à associer

- Commune de Mûrs-Érigné
- Association du Bourg de Mûrs
- Nouveaux habitants



Paysages habités



Qualifier les entrées de ville

Action 1 Réaménager les entrées de ville d'Érigné

Action 2 Réaménager les entrées du bourg de Mûrs

Action 3 Valoriser les entrées de ville autoroutières (A87)

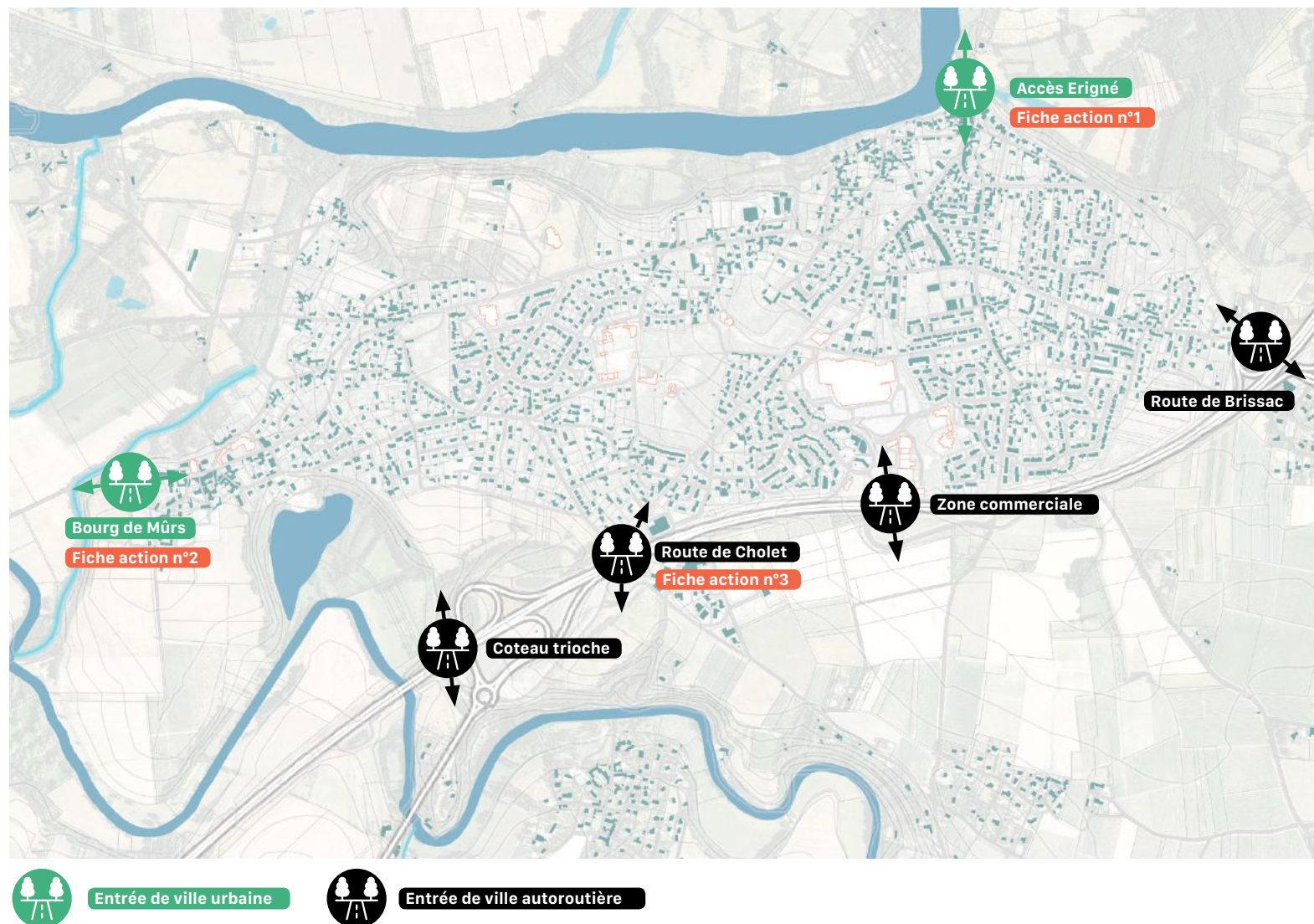


Paysages habités

Composer le paysage de l'habitat

Qualifier les entrées de ville

- Les entrées de ville incarnent le contact entre les espaces habités et le grand paysage.
- Ces espaces sont aujourd'hui peu qualitatifs, peu lisibles et appellent à une dynamique coordonnée des projets.
- Le plan de paysage a défini des actions propres aux deux catégories d'entrées de ville identifiées : les entrées de villes autoroutières et les entrées de ville urbaines.





Action n°1 Réaménager l'entrée de ville d'Érigné

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Qualifier les entrées de ville



Contexte

- Une entrée de ville à fort potentiel paysager avec la présence de la Roche d'Érigné, du Louet et de la structure urbaine typique en pied de côte.
- Une entrée de ville au caractère routier renforcé par son décaissement, difficilement praticable pour les vélos et piétons.
- Un stationnement complexe et peu esthétique.
- Un tissu commercial existant, mais à soutenir

Objectifs

- **Sécuriser et clarifier l'entrée de ville : ralentissement des véhicules, amélioration de la place du piéton et du vélo, simplification du stationnement et intégration de l'arrêt de bus.**
- **Retrouver un traitement de l'espace qualitatif et moins routier, valorisant la caractère patrimonial du site.**
- **Mettre en valeur des éléments forts du paysage pour faciliter le repérage : Roche D'Érigné, accès au bord de Louet**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- Commune des Ponts-de-Cé

Date de lancement de l'action

2021-2022

Côuts

Entre 360K€ et 500K€ pour 1800m2

Partenaires à associer

- Commerçants • ALM • Habitants • Commune des Ponts de Cé • Département.



Action n°1 Réaménager l'entrée de ville d'Érigné

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Qualifier les entrées de ville



Détails de l'action

- Choisir un maître d'œuvre (paysagiste concepteur) au regard de sa capacité à associer les habitants et de sa compréhension des enjeux de l'opération.
- Définir un projet cohérent, intégrant l'ensemble des problématiques techniques :

Gestion optimisée du stationnement, la gestion des eaux pluviales, l'éclairage public, la logique d'accès aux parcelles privées et la proximité de la roche

d'Éigné.

Le projet doit veiller à redonner de la place aux piétons et aux vélos. Il s'agit notamment de sécuriser la traversée de la Rue Maurice Berne, de formaliser des circulations piétonnes entre les zones de stationnement et les espaces commerciaux, et de réaliser un espace public convivial au pied de la roche d'Éigné, prenant en compte les mobilités réduites.

- Au-delà d'un projet d'aménagement d'espace public, il s'agit également de créer une dynamique

de revitalisation commerciale et sociale.

Le projet doit donc pleinement intégrer les commerçants et habitants dans la démarche de conception afin de faciliter l'appropriation des aménagements finaux.

La démarche de projet doit donc intégrer des ateliers participatifs permettant la définition d'un projet partagé par le plus grand nombre.



Action n°2 Réaménagement de l'entrée de ville du bourg de Mûrs

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Qualifier les entrées de ville



- 1 Co-construction du square
- 2 Aménagement de plateaux piétons :
 - Square / Maison de Retraite La Buissaie
 - Place de l'église
 - Place de l'ancienne mairie
 - Pôle de mobilités
- 3 Travailler le profil de voirie pour encourager les mobilités actives et faire ralentir les véhicules motorisés (chicanes, stationnement)
- 4 Aménagement d'un pôle de mobilités agréable et paysager
- 5 Valorisation de l'entrée du cimetière

Contexte

- Une entrée de ville en pleine mutation avec les projets d'urbanisation.
- Un caractère routier et une vitesse des automobilistes défiant la pratique du vélo et la marche.
- Un stationnement difficile dans le bourg.
- Un parking en entrée de ville, peu esthétique intégrant le retournement des bus.
- Des bâtiments publics, culturels et commerciaux existants, mais peu valorisés et utilisés.

Objectifs

- Réaménager de manière cohérente et globale l'entrée de ville, du terminal de bus au square des acacias.
- Sécuriser et clarifier le partage de la voirie : ralentissement des véhicules, amélioration de la place du piéton et du vélo grâce à des plateaux piétons qualitatifs et système de chicane.
- Réaménagement d'un pôle de mobilités harmonisant le terminal bus, le stationnement et l'entrée du cimetière

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné • Département

Date de lancement de l'action

2023-2024

Côuts

Entre 1.1M€ et 1.8M€ pour 5200 m2 de projet

Partenaires à associer

- ALTER / ALM
- Association du Bourg de Mûrs
- Nouveaux habitants



Action n°3 Valorisation des entrées de ville autoroutières

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Qualifier les entrées de ville



Échangeur Charest / Robert-Bourassa -
Quebec city Lemay paysagiste



Etude paysagère de l'échangeur des Achards – RD 160 –
CC du Pays des Achards - Atelier 360°

Contexte

- Quatre entrées de ville sur six sont impactées par l'A87 : sortie 22 Route de Brissac, sortie 22.1 Centre ville, sortie 23 Aubance.
- Les entrées de ville autoroutières sont peu qualitatives et ancrent le caractère périurbain de la commune.
- Ces accès à la ville sont complexes, et renforcent les difficultés d'orientation.
- Les entrées de villes autoroutières banalisent l'interface entre l'urbain et les paysages agricoles. Ce sont des espaces mono fonctionnels qui tendent

à l'exclusion du piéton et du vélo.

Objectifs

- **Intégration des circulations piétonnes**
- **Intégrer des aires de co-voiturage et aménagements pour transports collectifs**
- **Créer une transition progressive entre le paysage de l'infrastructure et la ville favorisant les cadrages sur le paysage des coteaux de l'Aubance.**
- **Favoriser l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- ALM • ASF

Date de lancement de l'action

2026

Côuts

25000€ pour une étude paysagère globale d'aménagement des entrées de ville autoroutière

Partenaires à associer

- Commune de Mûrs-Érigné
- Commerçants Rive Sud



Action n°3 Valoriser les entrées de ville autoroutières

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Qualifier les entrées de ville



Détails de l'action

- L'accès par l'entrée de ville des grands Moulins offre un contraste fort entre le paysage de l'infrastructure autoroutière et le paysage urbain.
- L'aménagement est peu qualifié et la place du végétal est faible renforçant l'effet d'entre-deux.

- La plantation d'alignement d'arbres en entrée de ville vise plusieurs objectifs :

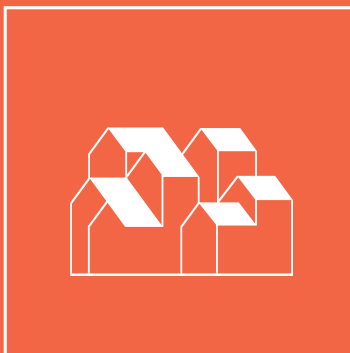
- La qualification par le végétal d'une séquence de la route de Cholet dans le prolongement des alignements existants.
- La création d'une transition douce entre le paysage routier et le paysage habité
- La valorisation des équipements et commerces existants (café, salle de sport)

- Le projet d'aménagement doit également améliorer le partage de la voirie au profit du

vélo et du piéton. Les matériaux utilisés doivent contraster avec ceux du paysage de l'autoroute afin de marquer l'entrée en ville.



Paysages habités



Mettre en place une trame paysagère urbaine

Action 1 Créer une charte paysagère des espaces publics

Action 2 Créer une signalétique urbaine d'orientation et d'affichage

Action 3 Mettre en place un programme pluriannuel de plantations d'arbres

Action 4 Aménager les boulevards urbains

Action 5 Valoriser les venelles piétonnes



Sous OQP n°3 Mettre en place une trame paysagère urbaine

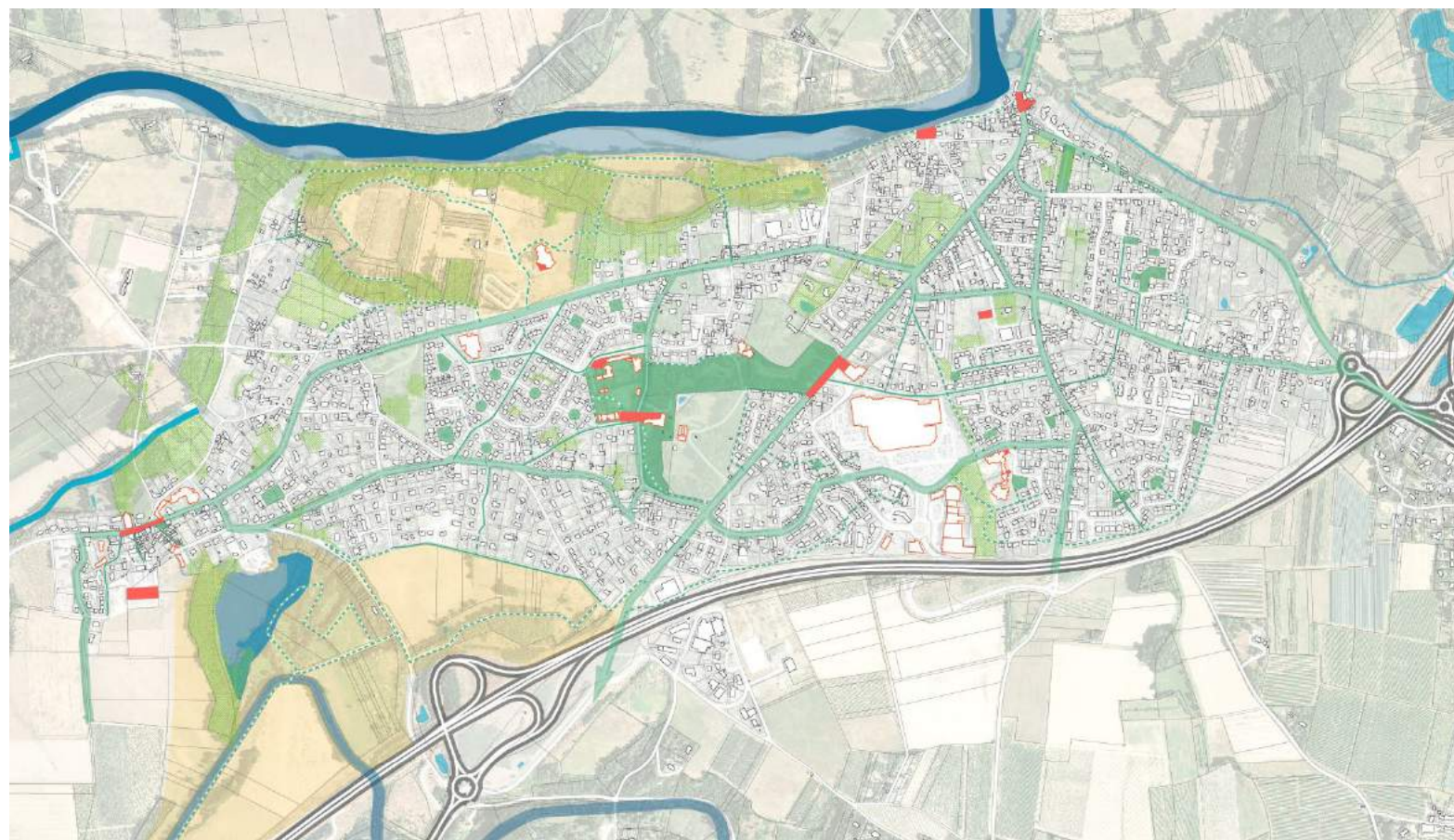
Paysages habités

Composer le paysage de l'habitat

Mettre en place une trame paysagère urbaine

- La trame paysagère vise à catégoriser clairement les espaces paysagers urbains afin de calibrer au plus juste la gestion, l'aménagement et les usages de ces espaces afin de tendre à une plus grande qualité paysagère urbaine.

- La trame paysagère est un outil de diagnostic collectif qui permet d'établir un projet transversal de long terme. La trame peut ensuite devenir un outil quotidien de gestion des paysages urbains.



Espaces publics & voirie

- Avenues
- Rues
- Rues jardins
- Chemins
- Placette et parvis

Espaces de nature

- Parcs
- Squares à investir
- Jardins privés
- Franges naturelles

L'arbre en ville

- Boisement
- Arbres d'alignement
- Arbres remarquables privés



Action n°1 Créer une charte paysagère des espaces publics

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Espaces	Vocabulaire paysager associé
Rues Boulevards Avenues Chemins	Alignements Cordon boisés
Places Placettes	Alignements Mails plantés Plantations ponctuelles
Parcs Squares Jardins Rues jardins	Alignements Masses boisées Vergers Plantations ponctuelles
Cavaliers Parkways	Cordon boisés Masses boisées

Extrait charte paysagère et urbaine euralens - MDP

Contexte

- Identification des principaux enjeux et esquisse de la trame paysagère dans le cadre du plan de paysage.
- Dépareillement du mobilier urbain et des mâts d'éclairage.
- Manque de cohérence entre les matériaux utilisés sur l'espace public.
- Requalification à venir de certains boulevards et espaces publics importants.

Objectifs

- **Élaborer un diagnostic précis des espaces publics sous l'angle opérationnel (recensement des alignements d'arbres, identification des problématiques de gestion)**
- **Définir le vocabulaire paysager cohérent par typologie d'espaces.**
- **Définir de manière partagée une palette de matériaux, une palette végétale et une ligne de mobilier urbain afin d'harmoniser les espaces publics.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020

Côûts

Environ 20 000€ d'études et de concertation

Partenaires à associer

- Habitants • Services
- ALM (RLPI) • Ecole du paysage
- Association Les chemins creux



Action n°2 Créer une signalétique urbaine d'orientation et d'affichage

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Contexte

- Un paysage urbain en grappe qui complexifie l'orientation au sein de la ville.
- Une multiplication des éléments de signalétique et de publicité conduisant à des difficultés d'orientation.
- Le manque de cohérence dans les éléments de signalétique directionnelle.
- L'application début 2020 du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Objectifs

- **Élaborer collectivement une signalétique urbaine d'orientation et d'affichage cohérente permettant d'améliorer les mobilités en ville.**
- **Intégrer à la réflexion la problématique des espaces d'affichage et de publicité afin d'apaiser le paysage urbain notamment sur les boulevards urbains de la route de Nantes et de Cholet.**
- **La signalétique peut être expérimentée par une mise en place temporaire et participative**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2021

Côûts

Environ 10 000€ d'études et de concertation

Partenaires à associer

- Habitants • CAUE • CEREMA
- ALM (RLPI)
- Association Les chemins creux



Action n°3 Mettre en place un programme pluriannuel de plantations d'arbres

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Extrait: Programme de plantation 600 arbres de Pontault-Combault - POLIS



Contexte

- Les rues de la commune sont souvent minérales et peu plantées d'alignements d'arbres. Le paysage urbain qui en résulte est moins propice aux déplacements actifs et aux interactions sociales.
- La commune prévoit en 2020 sa participation au programme «une naissance, un arbre» de la région Pays-de-la-Loire.

Objectifs

- **Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et encourager les modes actifs par la création d'espaces publics ombragés**
- **Créer un outil organisant la plantation et la gestion du patrimoine arboré existant**
- **Augmenter la présence du végétal en ville et cultiver une biodiversité urbaine**
- **Diminuer l'imperméabilité des sols et encourager la gestion des eaux pluviales par infiltration**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2022

Côûts

Environ 12000€ d'études

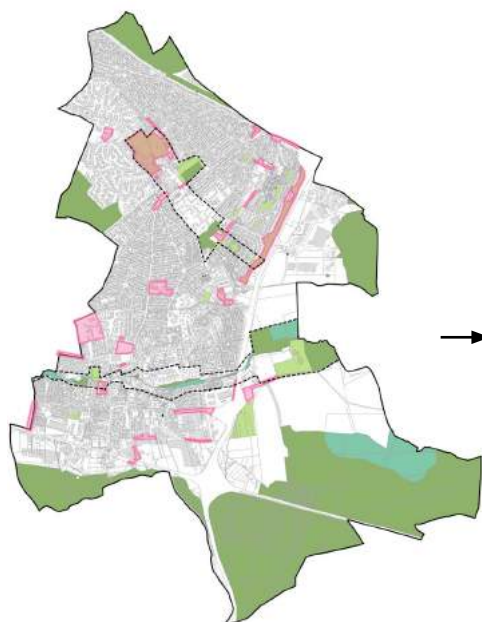
Partenaires à associer

- Région Pays-de-la-Loire • ALM
- Habitants
- École

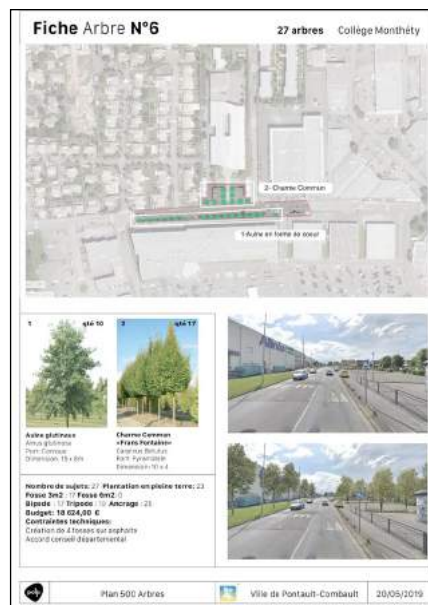


Action n°3 Mettre en place un programme pluriannuel de plantations d'arbres

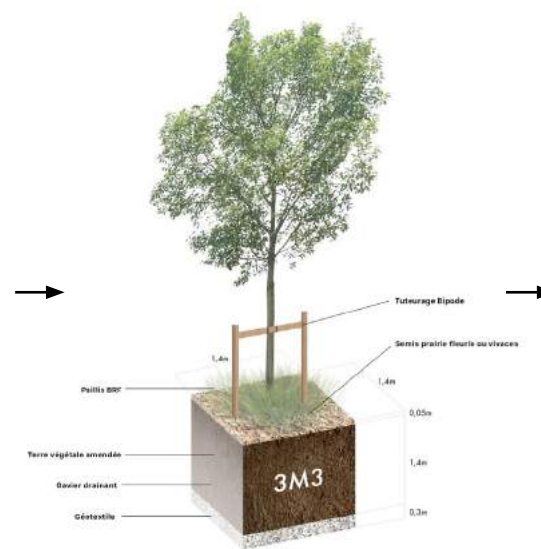
OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Carte des secteurs de plantations



Fiches par secteurs de plantations



Fiche technique par arbre



Contrôle et suivi de la plantation

Détails de l'action

- L'engagement d'un programme de plantation nécessite une bonne connaissance du site et doit s'inscrire dans le cadre de la charte paysagère mentionnée sur la fiche précédente afin d'assurer la cohérence et la pérennité des plantations.
- Le programme de plantation doit définir avec précision la capacité d'arbres à planter en ville au regard des espaces déjà construits ou urbanisables.

- Plusieurs catégories d'espaces pourront être définies afin de regrouper les acteurs liés à ces espaces lors d'ateliers participatifs. Par exemple les cours d'école peuvent être des espaces intéressants pour la plantation d'arbres mais doivent être sélectionnés précautionneusement avec les responsables d'établissement (allergène, risque d'intoxication, glissance..).

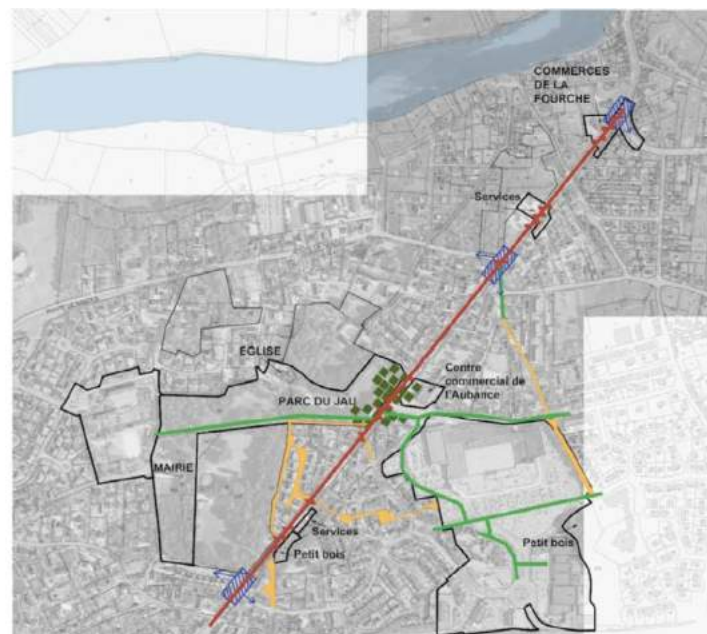
- Le programme peut éventuellement être réalisé par les services de la commune, cependant le recours à un paysagiste peut se révéler nécessaire pour le

choix d'arbres pleinement adaptés aux conditions de plantations (sols, exposition, dimension des fosses de plantations) et faciliter la passation de l'appel d'offres et le suivi des travaux de plantations (rédaction du CCTP, ACT)



Action n°4 Aménager les boulevards urbains

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



- LEGENDE
- Carrefours avec la route de Cholet à requalifier :
 - Prioriser les continuités douces et assurer leurs continuités
 - Hiérarchiser les circulations
 - Sécuriser le croisement
 - Éviter les réponses routières (giratoire, mobilier, matériaux, ...)
 - Chemins de travers existants à affirmer :
 - assurer leurs continuités et lisibilité aux croisements
 - améliorer les connexions avec l'espace urbain partagé (pavés, passages, seuils, ...)
 - améliorer l'accessibilité
 - Continuités douces mixtes à créer :
 - s'insérer dans les usages existants (stationnements, parcs, voiries, ...)
 - Voie cyclable en site propre à créer :
 - continuité le long de la route de Cholet
 - créer des traversantes confortables
 - Placette à créer :
 - conforter les transversales douces
 - prioriser les piétons
 - apaiser la route de Cholet
 - mettre en lien les deux rives (parc et commerces)
 - formaliser une centralité
 - implanter de nouveaux usages (bars, jardins, ...)
 - réorganiser le stationnement

Contexte

- Identification des principaux enjeux liés à la requalification des boulevards dans le cadre du plan de paysage.
- Un tissu urbain innervé par deux axes structurants : la route de Nantes et la route de Cholet.
- Des axes linéaires régentés par l'automobile, laissant peu de place aux modes actifs.
- Manque de cohérence entre les matériaux utilisés

sur l'espace public, le mobilier urbain et des mâts d'éclairages.

Objectifs

- **Lutter contre les îlots de Chaleurs urbains (ICU) par la plantation d'alignement d'arbres**
- **Encourager les modes actifs par la création d'espaces publics qualitatifs (sécurisés, ombragés)**
- **Améliorer la traversabilité des axes par la mise en place de plateaux piétons**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- ALM
- Commune de Mûrs-Érigné
- Département / Région

Date de lancement de l'action

2024-2025

Côuts

2,5M€ à 5M€ pour 1,6km

Partenaires à associer

- habitants



Action n°4 Aménager les boulevards urbains

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Détails de l'action

- La requalification de la route de Cholet doit s'inscrire dans le cadre de la charte paysagère mentionnée sur l'action n°1, afin de s'assurer de la cohérence des matériaux, végétaux et du mobilier urbain utilisé.
- Le projet veillera à améliorer le partage de l'espace du boulevard. Notamment en affirmant la distinction entre des espaces dédiés aux modes actifs de ceux dédiés aux véhicules motorisés.

Mais aussi en positionnant des plateaux piétons clairement identifiables, permettant de faire ralentir les automobilistes.

- Des espaces de stationnement formalisés et poreux pourront être aménagés le long du boulevard.
- Des noues pourront être aménagées afin de participer à la gestion intégrée des eaux pluviales. Des alignements seront implantés le long du boulevard afin de rythmer la déambulation.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- ALM
- Commune de Mûrs-Érigné
- Département / Région

Date de lancement de l'action

2023-2024

Côuts

2,5M€ à 5M€ pour 1,6km

Partenaires à associer

- Habitants



Action n°4 Aménager les boulevards urbains

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Détails de l'action

- La requalification de la route de Nantes doit s'inscrire dans le cadre de la charte paysagère mentionnée sur l'action n°1, afin de s'assurer de la cohérence des matériaux, végétaux et du mobilier urbain utilisé.
- Une étude de maîtrise d'œuvre devra être conduite sur la totalité du linéaire afin d'assurer la cohérence des traitements. Le phasage des aménagements pourra ensuite être ventilé en fonction des priorités identifiées.

- Le projet veillera à améliorer le partage de l'espace du boulevard. Notamment en affirmant la distinction entre des espaces dédiés aux modes actifs de ceux dédiés aux véhicules motorisés. Mais aussi en positionnant des plateaux piétons clairement identifiables, permettant de faire ralentir les automobilistes et de rendre visibles les quais de bus.
- Un traitement particulier de l'entrée du site de la Roche de Mûrs devra être intégré à la réflexion de requalification du boulevard.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- ALM

Date de lancement de l'action

2025-2026

Côuts

2,5M€ à 5M€ pour 1,6km

Variable selon projet entre 100€ et 300€/m2

Partenaires à associer

- Habitants



Action n°5 Valoriser les venelles piétonnes

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Mettre en place une trame paysagère



Contexte

- Des venelles existantes permettant des déplacements doux préservés des flux motorisés (notamment pour les enfants)
- Un maillage de venelle discontinu et peu visible
- Des aménagements paysagers rares et peu qualitatifs.

Objectifs

- Améliorer la perception des venelles par un travail de mise en cohérence des revêtements de sol.

• Renforcer la perception des circulations depuis les rues par la création de plateaux piétons ou passages piétons dans l'axe des venelles.

• Effectuer un travail participatif d'identification des venelles, chemins d'homme afin de créer un plan piéton de la commune.

• Encourager la plantation des venelles afin d'offrir des circulations douces plus fleuries et utiles.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2027

Côuts

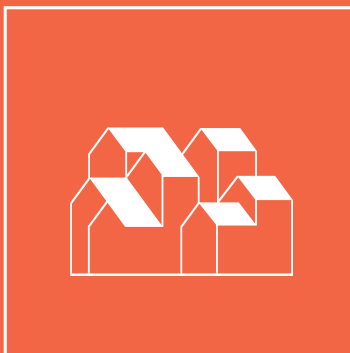
50€/m² et 70€/m²

Partenaires à associer

- Habitants



Paysages habités



Anticiper les mutations urbaines

Action 1 Établir un cahier de prescriptions paysagères et architecturales

Action 2 Expérimenter sur l'évolution des tissus pavillonnaires

Action 3 Réaliser un plan guide partagé de l'évolution de la zone commerciale



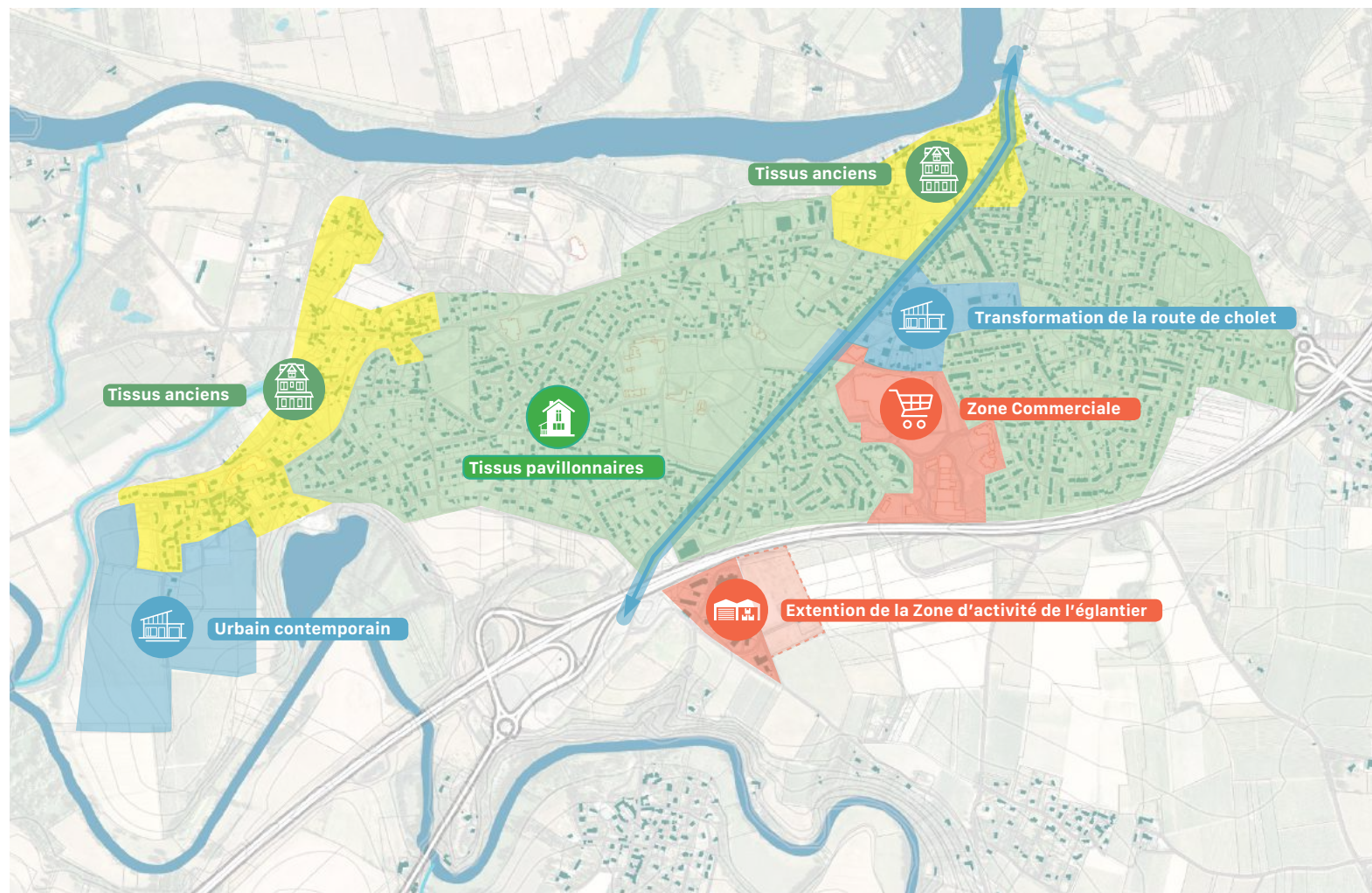
Sous OQP n°4 **Anticiper les mutations urbaines**

Paysages habités

Composer le paysage de l'habitat

Anticiper les mutations urbaines

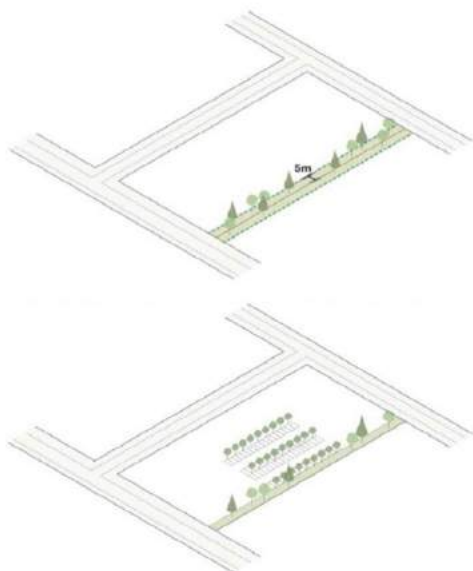
- L'étalement urbain étant désormais limité par les documents d'urbanisme, il s'agit désormais de **construire la ville sur la ville**.
- Le plan de paysage vise à **accompagner l'évolution qualitative des espaces urbains** par l'anticipation des cycles d'obsolescence et de transformation de la ville.
- Ainsi, cet objectif de qualitatif vise à mettre en place des outils d'encadrement et d'expérimentations propres aux différentes typologies urbaines de la ville.





Action n°1 Établir un cahier de prescriptions paysagères et architecturales

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Anticiper les mutations urbaines



UNE BONNE INTÉGRATION DES ÉMERGENCES TECHNIQUES: DESCENTES D'EP, ÉMERGENCES EN TOITURE...



Edicter des règles paysagères d'occupation de la parcelle

Exemple : Cahier des charges urbain et paysager Angers coeur de Maine

Contexte

- Présence de la zone d'activité de l'Églantier dans le contexte paysager sensible du coteau de Princé.
- Extension de la zone d'activité de l'Églantier sur le coteau de Princé aux horizons 2021-2022.
- La zone de l'Églantier est située sur un site visible depuis l'A87 et impactant l'unité paysagère des coteaux de l'Aubance.

Objectifs

- Définir un cadre pour les constructions et aménagements à venir du point de vue de la qualité architecturale (orientation, volumétrie, matériaux de façade) et paysagère (nature des espaces extérieurs, gestions des eaux pluviales intégrées, gestion du stationnement)
- Conserver des co-visibilité entre les espaces habités et les paysages agricoles.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2021

Côuts

Environ 10 000€ d'études

Partenaires à associer

- CAUE
- ALM
- ALDEV • ALTER



Action n°2 Expérimenter sur l'évolution des tissus pavillonnaires

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Anticiper les mutations urbaines



Contexte

- Un tissu pavillonnaire majoritaire dans l'unité paysagère de «l'urbain en grappe».
- La mutation des tissus pavillonnaires est une opportunité pour opérer une densification douce, mieux acceptée que les grandes opérations.
- Programme OPAH en cours
- Ce type de densification des tissus pavillonnaires par le privé est déjà visible et utilise des processus variés (division de parcelle, densification à la parcelle, réaménagement foncier) peu encadrés.
- La densification pavillonnaire est un phénomène à prendre en compte dans l'évolution des réseaux et

des espaces publics

Objectifs

- Participer à la rénovation des lotissements pavillonnaires anciens
- Faciliter et encourager la mutation des parcelles pavillonnaires en réponse aux besoins spécifiques de leurs habitants
- Se doter d'outils permettant d'encadrer la densification pavillonnaire et permettant l'amélioration du paysage bâti de ces tissus urbains.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

Caue / ALM ou Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2026

Côûts

NC

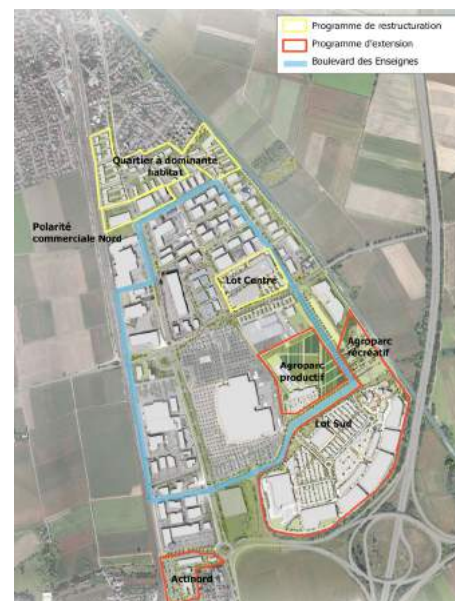
Partenaires à associer

- Commune de Mûrs-Érigné
- ALM
- Nouveaux habitants



Action n°3 Réaliser un plan guide partagé de l'évolution de la zone commerciale

OQP : Composer le paysage de l'habitat
Sous OQP : Anticiper les mutations urbaines



Restructuration de la Zone Commerciale Nord (Strasbourg)

Contexte

- La commune de Mûrs-Érigné accueille la zone commerciale Rive Sud s'étalant sur 11ha en entrée de ville.
- La qualité des espaces publics est faible, la rareté d'espaces verts qualitatifs participe à la création d'un paysage minéral
- La disposition des bâtiments et des espaces de stationnement renforce la complexité de la zone et participe au découragement des déplacements piétons.

Objectifs

- **Améliorer et gérer les flux de circulation pour faciliter les déplacements actifs.**
- **Retrouver des espaces piétons de qualité**
- **Augmenter la place du végétal et travailler la gestion de l'eau intégrée (infiltration et des-imperméabilisation des sols).**
- **Améliorer la cohérence architecturale, paysagère et publicitaire afin de créer une entrée de ville apaisée.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2027

Côûts

Environ 30000€ d'études et de concertation

Partenaires à associer

- Commune de Mûrs-Érigné
- Commerçants
- Bailleurs



OQP Mettre les paysages en partage

OQP Mettre les paysages en partage	40
• Sous OQP n°1 Faire découvrir et profiter du patrimoine	42
Action n°1 Créer un parcours patrimonial	43
• Sous OQP n°2 Investir les franges de la ville	45
Action n°1 Aménager le site des bords de Louet et de la Roche de Mûrs	46
Action n°2 Aménager l'espace naturel des Boucles de l'Aubance	48
• Sous OQP n°3 Transmettre et faire connaître les paysages	50
Action n°1 Pérenniser les actions de pédagogie auprès des scolaires	51
Action n°2 Créer une marche d'accueil et de découverte des paysages à destination des habitants	52
Action n°3 Créer un permis de végétaliser	53



Sous OQP n°1 **Faire découvrir et profiter du patrimoine**

Paysages à vivre

et partager



Faire découvrir et profiter du patrimoine

Action 1 Créer un parcours patrimonial



Sous OQP n°1 **Faire découvrir et profiter du patrimoine**

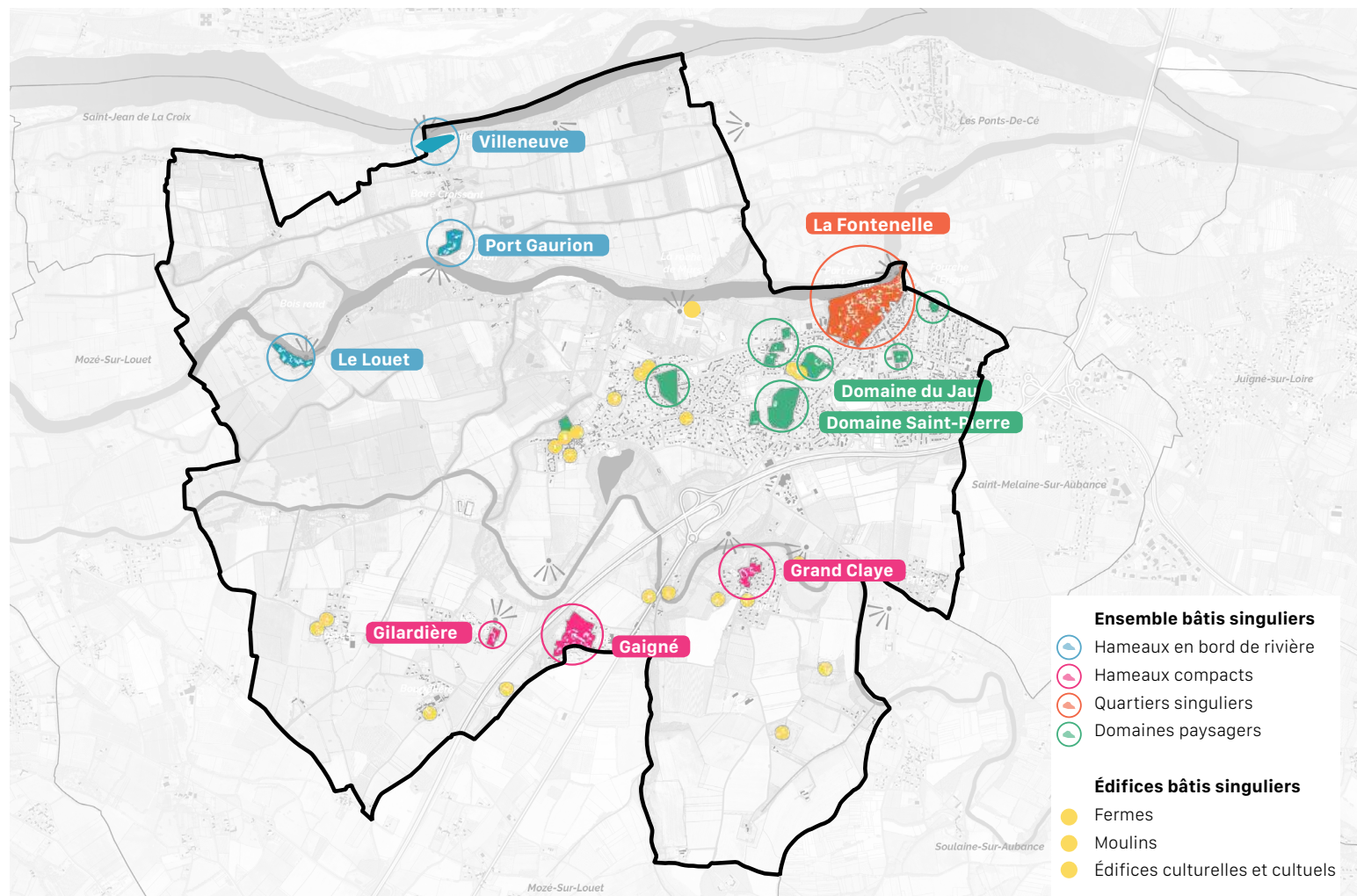
Paysages partagés

Mettre les paysages en partage

Faire découvrir et profiter du patrimoine

- La commune concentre un patrimoine diversifié témoin de sa riche histoire : vallée de la Loire inscrite à l'UNESCO, Tour à plomb, l'état major, domaines paysagers liés au phénomène de villégiature, hameaux viticoles ou en bord de rivière, moulins et fermes.

- Le plan de paysage propose la valorisation et mise en scène du patrimoine basé sur la co-conception d'un parcours patrimoniale.





Action n°1 Créer un parcours patrimonial

OQP : Mettre les paysages en partage

Sous OQP : Faire découvrir et profiter du patrimoine construit



Credit Atelier de L'Ours



Exemple de totem informatif

Contexte

- La commune est dotée d'un patrimoine bâti et naturel remarquable et d'une association active sur la question du patrimoine.
- Les nombreux domaines paysagers sont souvent privés et peu visibles (masqués par des murs de schiste typiques) ou effacés (château d'Érigné). Cette configuration peut entraîner une perte progressive de connaissance du patrimoine local.
- Les nouveaux résidents n'ont pas d'outils pour connaître et s'appropriier le patrimoine de la commune.

Objectifs

- Identifier collectivement le patrimoine par la mise en place d'une commission du patrimoine mixte.
- Définir des itinéraires patrimoniaux agréables, complémentaires aux boucles de randonnées et aux éléments de signalétique d'orientation.
- Développer la connaissance des habitants sur le patrimoine local en diffusant une carte de l'itinéraire.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2023

Côuts

Entre 10K€ et 300K€ selon parcours

Partenaires à associer

- Association du patrimoine
- Association du quartier de la Fontenelle
- Association du Bourg de Mûrs



Paysages à vivre

et partager



Investir les franges de la ville

Action 1 Aménager le site des bords de Louet et de la Roche de Mûrs

Action 2 Aménager l'espace naturel des Boucles de l'Aubance



Sous OQP n°2 Investir les franges de la ville

Paysages partagés

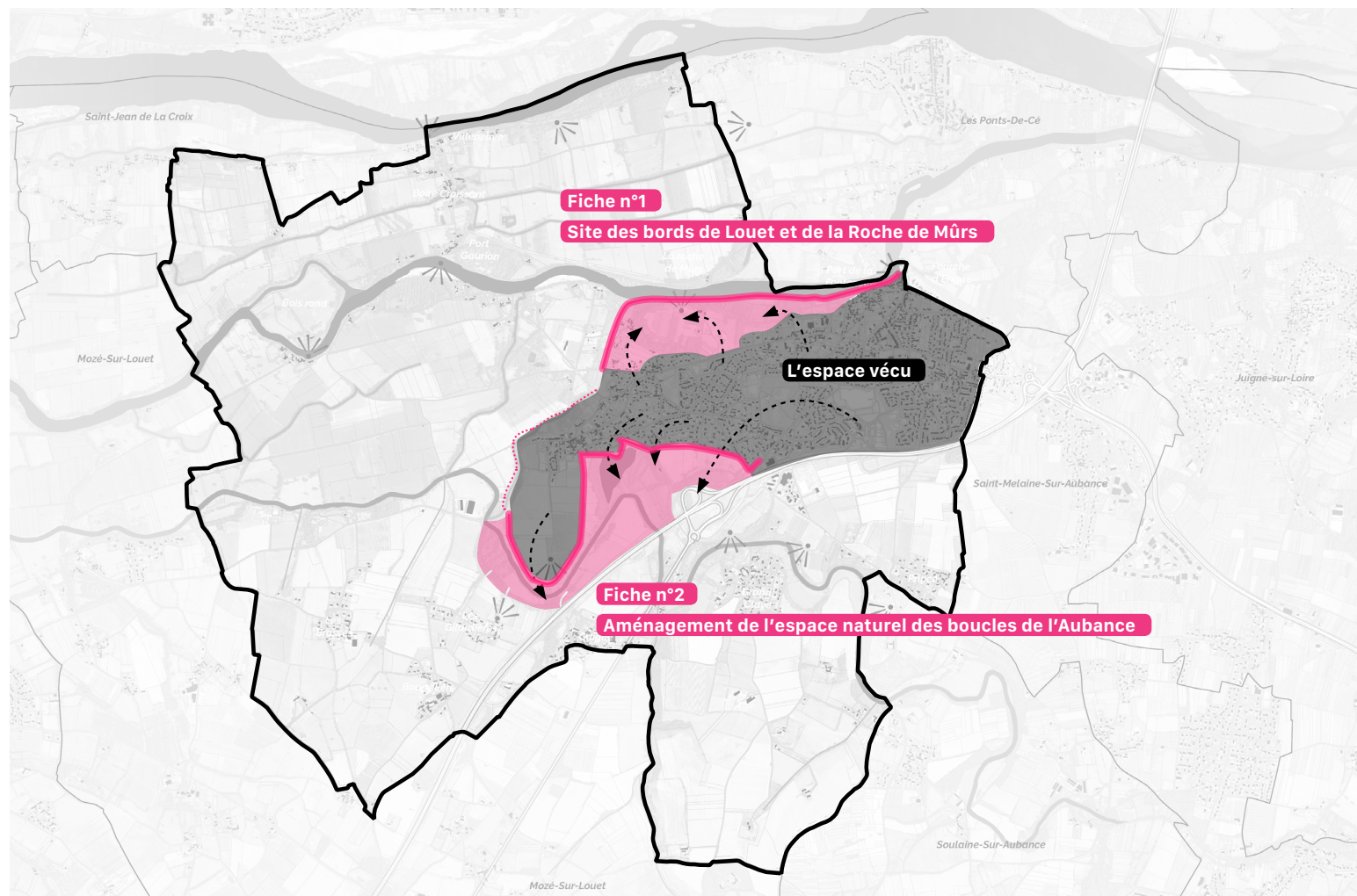
Mettre les paysages en partage

Investir les franges de la ville

L'espace vécu de bon nombre d'Érimurois se cantonne à l'agglomération qui concentre la majorité des aménités. Cet objectif de qualité paysagère vise à investir les franges de l'espace urbain constituées par deux paysages remarquables :

- La Roche de Mûrs et les Bords du Louet au nord
- L'espace naturel des boucles de l'Aubance au sud

Au sein de ces espaces, le plan de paysage précise la nature des aménagements nécessaires à l'équilibre entre la mise en accessibilité du site et sa préservation.



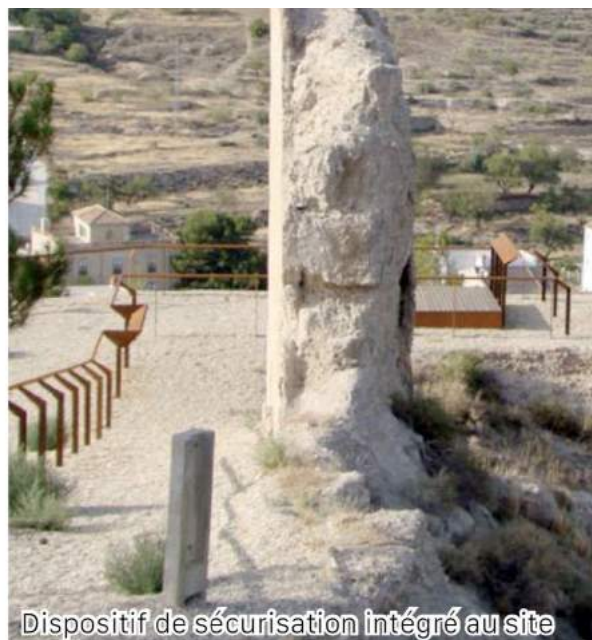


Action n°1 Aménager le site des bords de Louet et de la Roche de Mûrs

OQP Mettre les paysages en partage
Sous OQP : Investir les franges de la ville



intégration d'une table d'orientation au garde-corps



Dispositif de sécurisation intégré au site



Canalisation du public

Contexte

un site remarquable classé au titre des paysages depuis 1976 et étendu en 2007 et intégré au périmètre UNESCO du Val de Loire et couvert par un plan gestion de la Roche de Mûrs.

- Un promontoire préservé de l'urbanisation caractérisé par son histoire et son paysage sec de landes et un point de vue à 360°.
- Un accès principal peu valorisant et routier.
- Des circulations piétonnes peu encadrées
- Des usages éparés et peu connectés (centre Jean Carmet, restaurant, vignes et verger pédagogique)

Objectifs

- **Spatialiser et concrétiser les propositions d'aménagement du plan de gestion de la Roche de Mûrs 2017-2021 en cohérence avec les actions de gestion.**
- **Gérer l'accès au public sur le site et affirmer une continuité spatiale du port de la Fontenelle au Ruau.**
- **Améliorer les conditions d'accueil du public, tout en valorisant les qualités environnementales et paysagères du site**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020-2021

Côûts

Entre 200K€ et 350K€

Partenaires à associer

- Usagers du site • DREAL • Département
- Syndicat Layon Aubance Louets
- Mission Val de Loire



Action n°1 Aménager le site des bords de Louet et de la Roche de Mûrs

OQP Mettre les paysages en partage
Sous OQP : Investir les franges de la ville



Détails de l'action

- Sélectionner un maître d'œuvre (paysagiste concepteur) au regard de sa capacité à associer les habitants et de la compréhension des qualités du site.
Définir un projet cohérent et partagé, intégrant l'ensemble des problématiques paysagères et écologiques du site.
- Canaliser la fréquentation sur les cheminements balisés ponctués de belvédères permettant une circulation cohérente et agréable entre les

équipements du site (Bord de Louet, Vergers et vigne pédagogiques, centre culturel, belvédères, stationnement, Ruau)

Requalifier et valoriser les entrées du site dans le cadre d'un plan de circulation et d'accès à l'échelle du site (régulation de l'accès aux véhicules motorisés, requalification des escaliers)

- Aménager un point d'accueil qualitatif (type panorama/point de vue) intégré au site permettant la découverte du lieu et du paysage.
- Adapter l'aménagement des voies d'escalade avec la conservation des habitats écologiques de falaise.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020-2021

Côûts

Entre 200K€ et 350K€

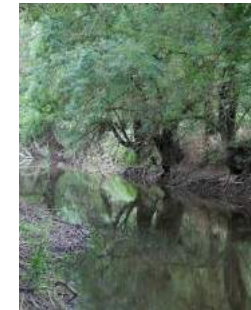
Partenaires à associer

- Usagers du site • DREAL • Département
- Habitants • Syndicat Layon Aubance Louets



Action n°2 Aménager l'espace naturel des Boucles de l'Aubance

OQP Mettre les paysages en partage
Sous OQP : Investir les franges de la ville



Contexte

- Un site remarquable inscrit comme Espace naturel sensible par le département de Maine-et-Loire
- L'Aubance est une rivière rassurante qui invite à la pratique d'activités ludiques, mais reste peu accessible.
- Fermeture du fond de vallée qui génère des problématiques d'eutrophisation et de perte des vues sur le cours d'eau.
- Un emplacement stratégique pour rassembler les habitants des hameaux, du bourg de Mûrs et des futurs quartiers.

Objectifs

- **Affirmer le site des Boucles de l'Aubance comme un espace de partage entre les habitants.**
- **Améliorer les conditions d'accueil du public, tout en valorisant les qualités environnementales et paysagères du site**
- **Aménager le site pour le rendre attractif et sécurisé : promenade, platelage, observatoire de la faune, sentier d'interprétation**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Département de Maine-et-Loire
- Commune de Mûrs-Érigné
- Syndicat Layon Aubance Louets

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

Entre 90K€ et 250K€

Partenaires à associer

- Département
- associations (chasse, pêche, randonnée) et naturalistes



Action n°2 Aménager l'espace naturel des Boucles de l'Aubance



Détails de l'action

- Sélectionner un maître d'œuvre (paysagiste concepteur) au regard de sa capacité à associer les habitants et de la compréhension des qualités du site.
- Définir un projet cohérent et partagé (agriculteurs, habitants du bourg de murs et des hameaux) intégrant l'ensemble des problématiques paysagères, écologiques et urbaines du site.
- Canaliser la fréquentation sur les cheminements balisés ponctués de belvédères permettant une

circulation cohérente et découverte de l'Aubance et des zones humides.

- Requalifier et valoriser les entrées du site dans le cadre d'un plan de circulation et d'accès à l'échelle du site (régulation de l'accès aux véhicules motorisés, déplacement PMR).
- Encourager le développement de nouveaux usages compatibles avec les qualités du site : parcours d'observation de la faune et de la flore, ponton de pêche.

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Département de Maine-et-Loire
- Commune de Mûrs-Érigné
- Syndicat Layon Aubance Louets

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

Entre 90K€ et 250K€

Partenaires à associer

- Département
- associations (chasse, pêche, randonnée) et naturalistes



Paysages à vivre

et partager



Transmettre et faire connaître les paysages

Action 1 Pérenniser les actions de pédagogie auprès des scolaires

Action 2 Créer une marche d'accueil et de découverte des paysages à destination des habitants

Action 3 Créer un permis de végétaliser



Sous OQP n°3 Transmettre et faire connaître les paysages

Paysages partagés

Mettre les paysages en partage

Transmettre et faire connaître les paysages

- Le plan de paysage est l'occasion d'une redécouverte collective des paysages quotidiens, d'une exploration de son cadre de vie. Les différents ateliers mis en place en préalable et durant le plan de paysage ont permis de constituer les bases d'une culture paysagère commune.

- Le plan de paysage propose différentes actions visant à faire vivre cette culture paysagère locale.





Action n°1 Pérenniser les actions de pédagogie auprès des scolaires

OQP : Mettre les paysages en partage

Sous OQP : Transmettre et faire connaître les paysages



Contexte

- Interventions sur la thématique des haies bocagères par Eden 49
- Participation au concours «Jardins d'expression», Participation à l'exposition lors de la Journée Mondiale des Forêts.
- Voyage collectif «passé-présent-futur» avec les CM2 de l'école Bellevue dans le cadre du plan de paysage.
- Envoi du kit plan de paysage aux enseignants de la commune avec exposition des maquettes et travaux plastiques lors de l'exposition du plan de paysage.

Objectifs

- **Pérenniser et enrichir les dispositifs pédagogiques en place**
- **Faire connaître aux enfants les qualités et les richesses des milieux naturels du territoire**
- **Préserver / restaurer la diversité et les richesses naturelles en lien avec les scolaires**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020

Côûts

NC

Partenaires à associer

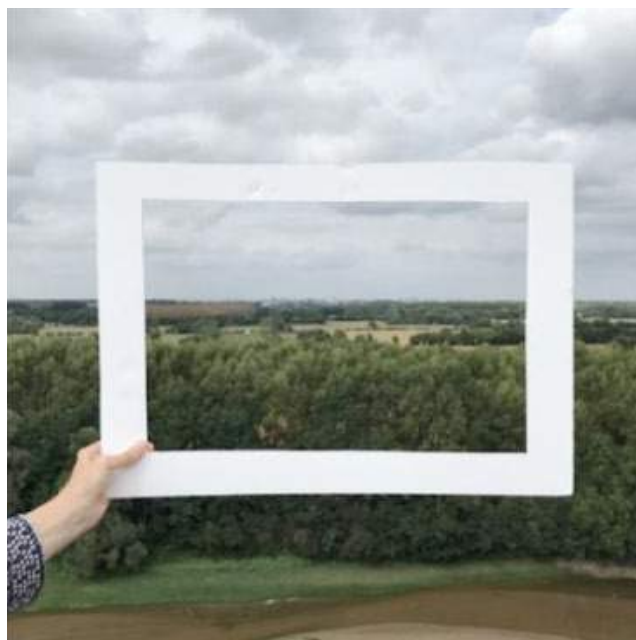
- Écoles de la commune



Action n°2 Créer une marche d'accueil et de découverte des paysages à destination des habitants

OQP : Mettre les paysages en partage

Sous OQP : Transmettre et faire connaître les paysages



Contexte

- De nombreux voyages collectifs ont été organisés avec les habitants lors du plan de paysage, de l'étude centre et par la commune.
- La récurrence des voyages et ateliers a permis de créer des groupes d'habitants réguliers et constructifs indispensable aux démarches participatives.

Objectifs

- **Faire connaître l'exceptionnelle diversité des paysages de la communes aux nouveaux habitants.**
- **Intégrer les nouveaux habitants à la dynamique collective de co-construction des paysages.**
- **Passer à la réalisation de l'œuvre en faisant participer les habitants.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020

Côûts

NC

Partenaires à associer

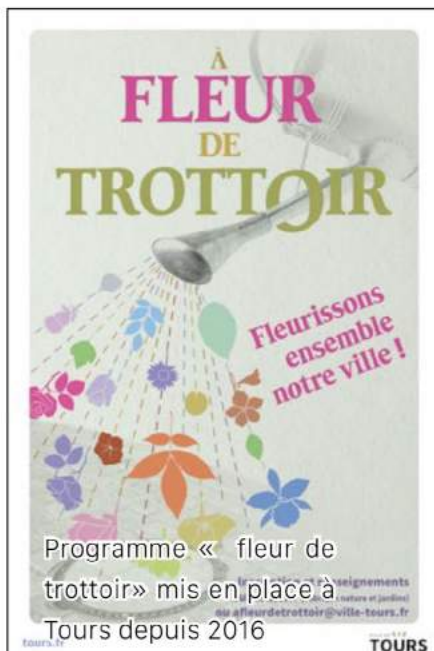
- Association Les chemins creux
- groupe de citoyens volontaires



Action n°3 Créer un permis de végétaliser

OQP : Mettre les paysages en partage

Sous OQP : Transmettre et faire connaître les paysages



Contexte

- Des associations de quartier s'impliquent sur la commune dans le quartier de la Fontenelle et du Bourg de Mûrs et plus récemment au Grand Clos (potager sur espace vert).
- Le fleurissement participatif est une demande de l'association du bourg de Mûrs.
- Le fleurissement des pieds de façade contribue à l'identité du quartier de la Fontenelle.

Objectifs

- **Encourager et encadrer les habitants dans le fleurissement des pieds de façade, interstices urbains, pied d'arbres.**
- **Encadrer les projets de plantations en s'appuyant sur une «fiche projet» remplie par l'habitant et remise à la mairie.**
- **Orienter le choix des végétaux vers des espèces végétales locales adaptées aux conditions de plantations et aux changements climatiques.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

NC

Partenaires à associer

- Association du quartier de la Fontenelle
- Habitants • Association du Bourg de Mûrs



OQP Mieux vivre avec l'eau

OQP Mieux vivre avec l'eau	55
----------------------------	----

Sous OQP n°1 Faire de l'Aubance une rivière vivante	57
--	-----------

Action n°1 Renaturer l'Aubance au niveau de au niveau de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Boucles de l'Aubance	58
Action n°2 Renaturer l'Aubance au niveau de Grand Claye	59
Action n°3 Créer des ouvertures vers l'eau	60
Action n°4 Créer des points d'approche de l'eau	61

Sous OQP n°2 Valoriser le petit patrimoine hydraulique	63
---	-----------

Action n°1 Faire l'inventaire des zones humides et du petit patrimoine hydraulique	64
Action n°2 Planter des ripisylves et des haies	65
Action n°3 Restaurer des mares	66

Sous OQP n°3 Redécouvrir le paysage ligérien	68
---	-----------

Action n°1 Appliquer la servitude de marchepied	69
Action n°2 Réaménager le port de la Fontenelle	70
Action n°3 Valoriser le patrimoine écologique du Val de Loire	72
Action n°4 Franchir le Louet	73
Action n°5 S'approprier la Loire	74

Sous OQP n°4 Renforcer la culture du risque inondation	76
---	-----------

Action n°1 Créer des repères de crues le long des berges	77
Action n°2 Mettre en valeur les ouvrages d'art	



Paysages de l'eau



Faire de l'Aubance une rivière vivante

- Action 1** Renaturer l'Aubance au niveau de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Boucles de l'Aubance
- Action 2** Renaturer l'Aubance au niveau de Grand Claye
- Action 3** Créer des ouvertures vers l'eau
- Action 4** Créer des points d'approche de l'eau



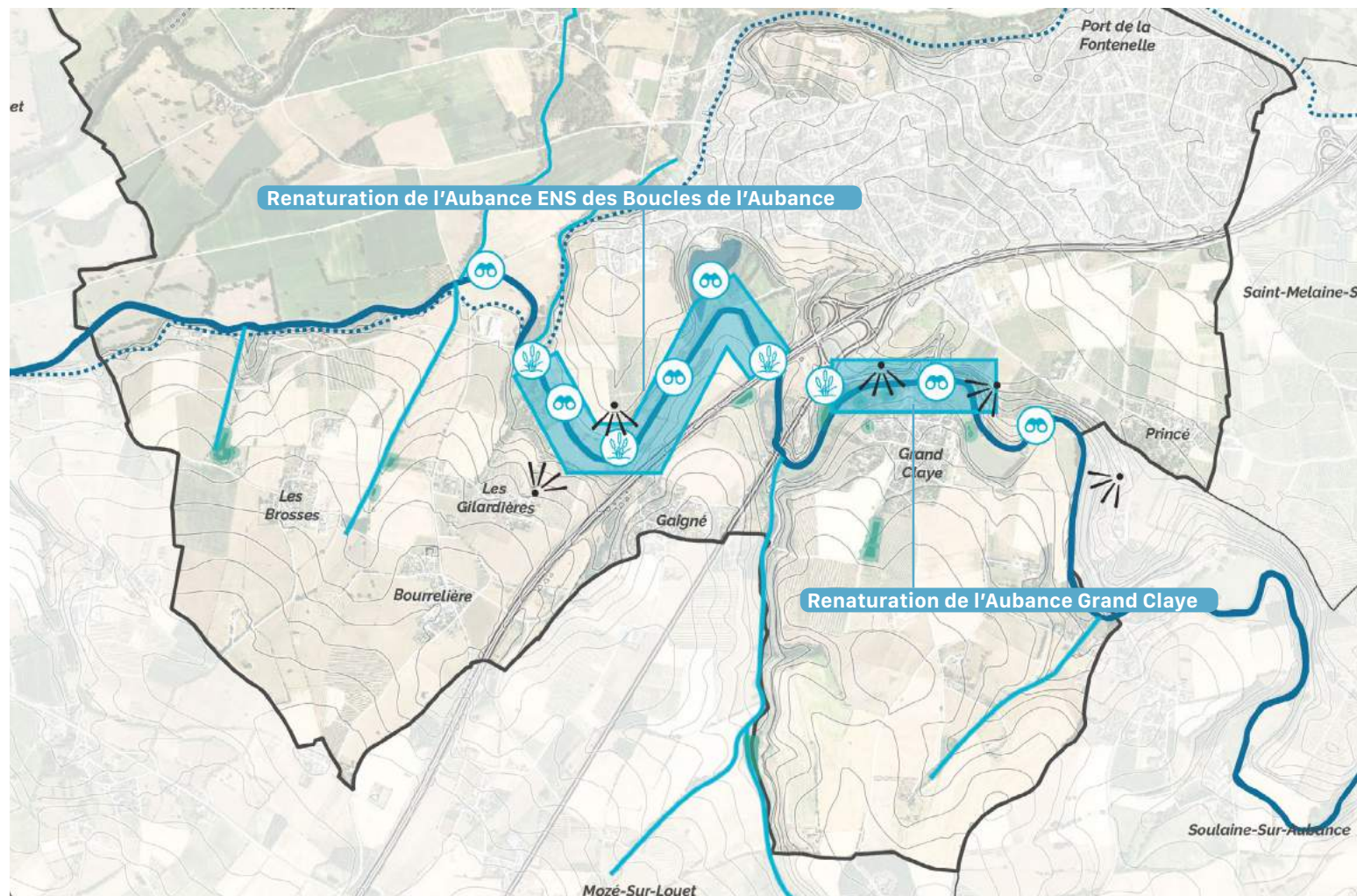
Sous OQP n°1 **Faire de l'Aubance une rivière vivante**

Paysages de l'eau

Mieux vivre avec l'eau

Faire de l'Aubance une rivière vivante

- L'imaginaire collectif se focalise aujourd'hui principalement sur le Louet et délaisse l'Aubance. En résulte un cours d'eau peu accessible, dont l'état morphologique se dégrade.
- Le plan de paysage propose de réintégrer l'Aubance dans une dynamique de projet et d'appropriation collective.
- Quatre actions sont définies et modulent les intensités d'interventions permettant la valorisation de la vallée de l'Aubance.



Secteur de renaturation



Créer des points d'approche de l'eau multi-fonctionnels



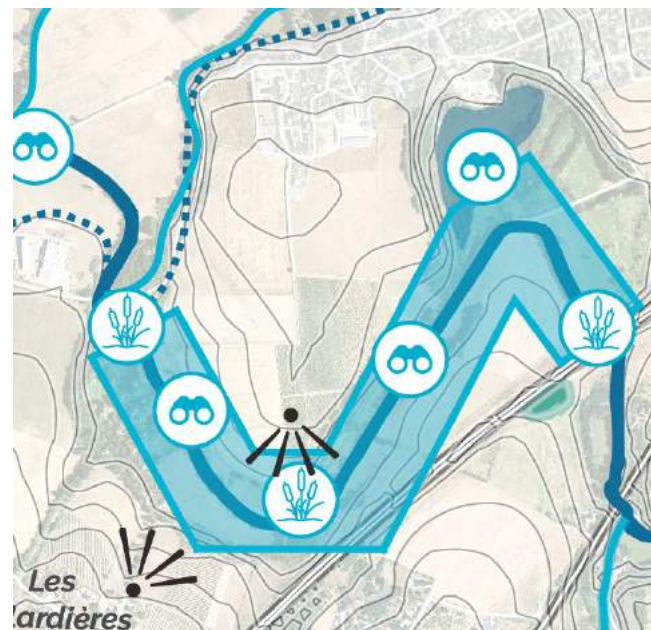
Créer ou préserver des ouvertures vers l'eau



Action n°1 Renaturer l'Aubance au niveau de ENS des boucles de l'Aubance

OQP Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Faire de l'Aubance une rivière vivante
Passerelle avec l'action n°2 sous OQP 3



Secteur de renaturation



Créer des points d'approche de l'eau



Créer ou préserver des ouvertures vers l'eau

Contexte

- Dégradation morphologique de l'Aubance
- Peu d'ouvertures visuelles vers l'eau
- Déclin des usages le long de l'Aubance à cause du statut privé du cours d'eau.

Objectifs

- Renaturation de l'Aubance au niveau d'un secteur à fort intérêt écologique et pédagogique en complémentarité avec la mise en accessibilité du paysage des boucles de l'Aubance au public.
- Améliorer la qualité morphologique du cours d'eau (stabilisation des berges, variation en long profil).

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Syndicat Layon Aubance Louets
- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

150K€

Partenaires à associer

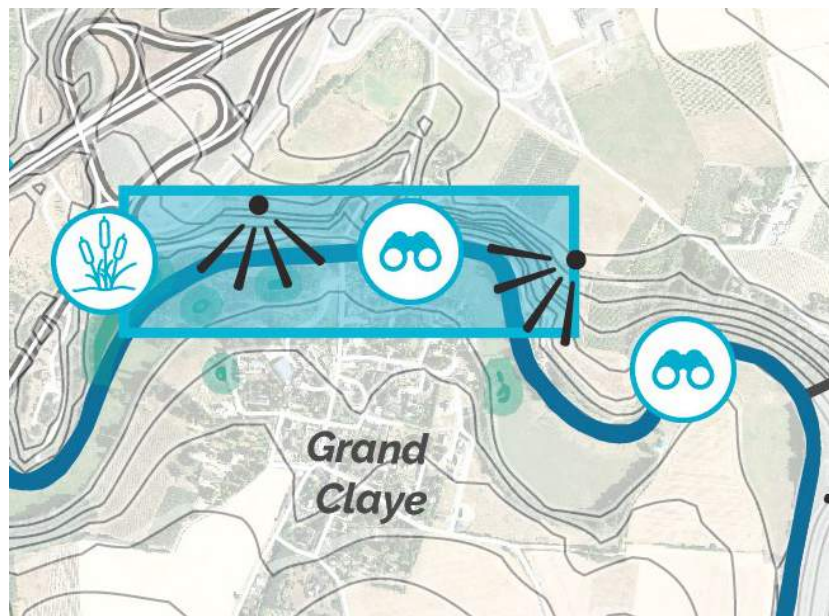
- Syndicat Layon Aubance Louets
- Fédération de pêche • Agriculteur



Action n°2 Renaturer l'Aubance au niveau de Grand Claye

OQP Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Faire de l'Aubance une rivière vivante



Secteur de renaturation



Créer des points d'approche de l'eau



Créer ou préserver des ouvertures vers l'eau

Contexte

- Dégradation morphologique de l'Aubance
- Peu d'ouvertures visuelles vers l'eau
- Déclin des usages le long de l'Aubance à cause du statut privé du cours d'eau.

Objectifs

- **Renaturation de l'Aubance sur un secteur en contact avec le hameau de Grand Claye**
- **Améliorer la qualité morphologique du cours d'eau (stabilisation des berges, variation en long profil).**
- **Ouvrir des vues sur l'Aubance depuis la Roche Noire et le hameau de Grand Claye**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Syndicat Layon Aubance Louets
- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2025

Côûts

150K€

Partenaires à associer

- Syndicat Layon Aubance Louets
- Fédération de pêche



Action n°3 Créer des ouvertures vers l'eau

OQP Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Faire de l'Aubance une rivière vivante



Objectifs

- Peu d'ouverture visuelle vers l'eau
- Déclin des usages le long de l'Aubance à cause du statut privé du cours d'eau.

Détail de l'action

- **Maintenir ou créer des ouvertures visuelles vers l'Aubance. Notamment depuis les points hauts (Haut de Mûrs, Chemin du coteau trioche, Roche noire)**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Syndicat Layon Aubance Louets
- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2022

Côuts

NC

Partenaires à associer

- Syndicat Layon Aubance Louets
- Fédération de pêche



Action n°4 Créer des points d'approche de l'eau

OQP Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Faire de l'Aubance une rivière vivante



Contexte

- Peu d'ouverture visuelle vers l'eau
- Déclin des usages le long de l'Aubance à cause du statut privé du cours d'eau.

Objectifs

- **Créer des dispositifs d'approche de l'eau sur les emplacements disponibles (foncier public)**
- **Concevoir ces points d'approche comme des espaces multi-fonctions permettant par exemple :**
 - La pêche
 - La lecture du paysage, l'observation de la faune et la flore
 - L'accroche de vélo

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2029

Côuts

Variable selon emplacement
environ 15K€ par point d'approche

Partenaires à associer

- Syndicat Layon Aubance Louets
- Fédération de pêche



Paysages de l'eau



Valoriser le petit patrimoine hydraulique

Action 1 Faire l'inventaire des zones humides et du petit patrimoine hydraulique

Action 2 Planter des ripisylves et des haies

Action 3 Restaurer des mares



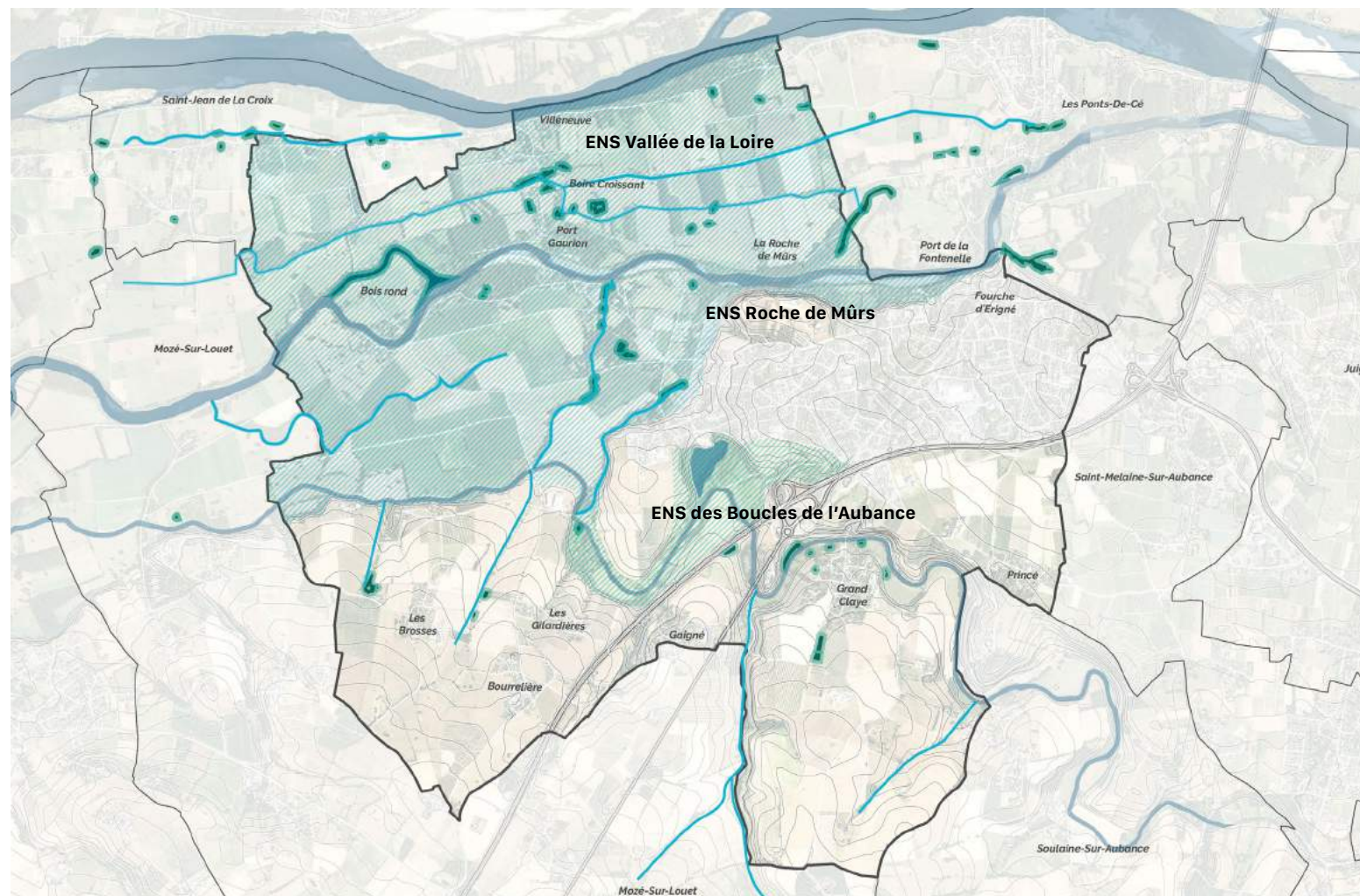
Paysages de l'eau

Mieux vivre avec l'eau

Valoriser le petit patrimoine hydraulique

- Situés à 40% en zone inondable, les paysages de la commune sont sculptés et imbibés par la force de l'eau. Les rus intermittents, boires, et zones humides diversifient les paysages et fournissent des refuges pour la faune locale.

- Le plan de paysage propose un programme de valorisation de ce patrimoine hydraulique fragile. Les actions définies visent la préservation des fonctions écologiques, hydrauliques et paysagères, mais aussi la sensibilisation du public à la richesse de ces milieux.



Mares et boires



Rus intermittents



Zone inondable



Action n°1 Faire l'inventaire des zones humides et du petit patrimoine hydraulique

OQP : Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Valoriser le petit patrimoine hydraulique



Contexte

- Présence de nombreuses zones humides, mares, boires et rus intermittents participant à la qualité des paysages de la commune.
- Inventaire des zones humides en cours de programmation.

Objectifs

- **Prioriser les projets de restauration du petit patrimoine hydraulique au regard de l'inventaire des zones humides**
- **Communiquer sur l'intérêt écologique des zones humides auprès d'un public large pour les préserver (déchets)**
- **Améliorer l'inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme lors de leur révision pour que leur protection soit assurée (PLUI)**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- CEN
- Syndicat Layon Aubance Louets

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

NC

Partenaires à associer

- ALM • Fédération de pêche



Action n°2 Planter des ripisylves et des haies

OQP : Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Valoriser le petit patrimoine hydraulique



Objectifs

- Un petit patrimoine hydraulique méconnu qui contribue à la diversité des formes de l'eau et des habitats écologiques.
- Des rus intermittents à proximité des champs qui forment de véritables zones tampons (absorption et dégradation des particules organiques et minérales, résidus de fumier, de lisier, d'engrais et de produits phytosanitaires, réduction du ruissellement et de l'érosion des sols)

Détail de l'action

- Planter les rus intermittents afin de limiter l'érosion des berges et améliorer l'état écologique de ces espaces.
- Renforcer la présence des rus dans le paysage des Coteaux de l'Aubance, tout en veillant à la préservation de certains cônes de vue
- Former les services de la commune à la gestion spécifique des ripisylves et des haies

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- CEN

Date de lancement de l'action

2022

Côuts

Entre 3€ et 10€ par mètre linéaire

Partenaires à associer

- EDEN 49
- Association de plantation des haies
- Syndicat Layon Aubance Louets
- lycées agricoles



Action n°3 Restaurer des mares

OQP : Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Valoriser le petit patrimoine hydraulique



Contexte

- Un petit patrimoine hydraulique méconnu qui contribue à la diversité des formes de l'eau et des habitats écologiques.
- Un milieu essentiel pour la reproduction d'espèces remarquables (amphibiens, invertébrés aquatiques)
- Le phénomène de comblement des mares conduit à l'isolement des mares et la fragilisation des populations existantes qui ne peuvent plus exercer d'échanges avec les autres milieux humides.
- Un patrimoine identitaire de l'unité paysagère

des plaines du Louet inscrit dans la toponymie (ex : Boire croissant)

Objectifs

- **Maintenir le bon état écologique des mares (remise en lumière, d'excavation des sédiments..)**
- **Sensibiliser le public par des chantiers participatifs et la pose de panneaux pédagogiques.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- CEN

Date de lancement de l'action

2023

Côuts

Curage entre 1 000 à 1 500 selon dimension
Plantation d'hélophytes 60€/m2

Partenaires à associer

• Syndicat Layon Aubance Louets • Public scolaire • Espace Jeunes • Habitants • Agriculteurs



Paysages de l'eau



Redécouvrir le paysage ligérien

- Action 1** Appliquer la servitude de marchepied
- Action 2** Réaménager le port de la Fontenelle
- Action 3** Valoriser le patrimoine écologique du Val de Loire
- Action 4** Franchir le Louet
- Action 5** S'approprier la Loire

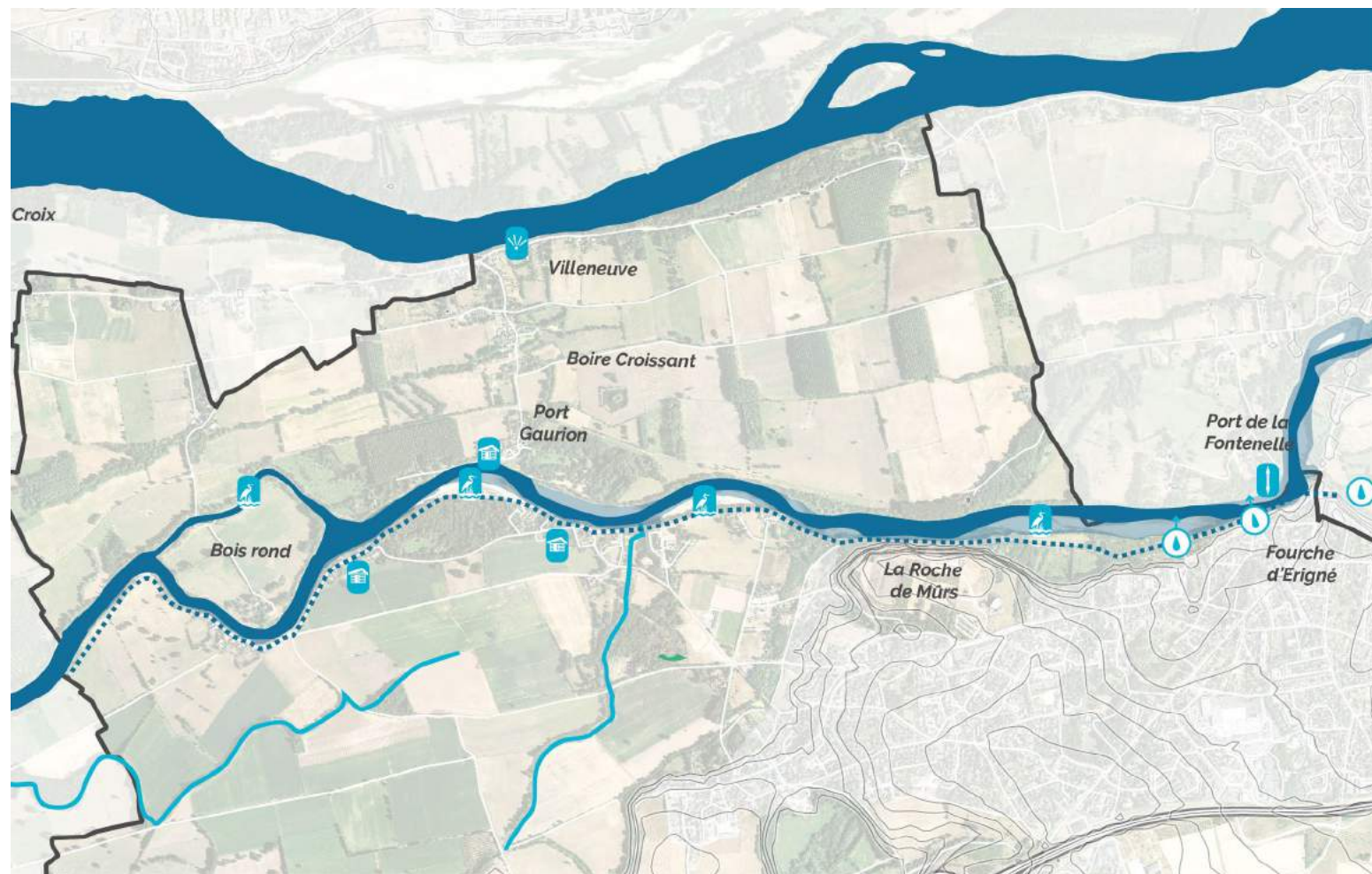


Paysages de l'eau

Mieux vivre avec l'eau

Redécouvrir le paysage ligérien

- Le Louet est la colonne vertébrale historique de la commune. C'est aussi la limite nord intuitive de la ville dans l'imaginaire collectif et un paysage apprécié des habitants.
- Le plan de paysage propose des actions visant à accompagner l'appropriation du Louet dans le respect de l'équilibre de ce paysage d'exception.
- Ces actions ambitionnent également de rendre accessibles les espaces nord du Louet et ainsi de redécouvrir l'ensemble la vallée de la Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO



Réaménagement
port de la
Fontenelle



Franchissement
Louet



Appliquer de
la servitude de
Marchepied



Valoriser le patrimoine
écologique du Louet



S'approprier la
Loire



Action n°1 Appliquer la servitude de Marchepied

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Redécouvrir le paysage ligérien



MES DROITS ET DEVOIRS en tant que propriétaire riverain d'un cours d'eau



Droit de propriété (Art. L215-2 du Code de l'Environnement)
Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la rive de la rive.

Droit de pêche (Art. L435-4 du Code de l'Environnement)
Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve des droits contraires. La compétence de l'exercice de la pêche s'exerce cependant par la Police de la Pêche (ONEMA ou associations agréées AAPMA).

Devoir d'entretien régulier

(Art. L215-16 du Code de l'Environnement)
Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et déchets imposables, l'abaissement raisonné de la végétation, la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide, la participation à l'amélioration du bon état écologique de milieu aquatique.

Le propriétaire peut s'acquitter seul de ces tâches ou se regrouper en association avec d'autres propriétaires riverains.

Les collectivités (syndicats, communes ou intercommunalités) peuvent proposer ou réaliser les travaux présentant un caractère d'urgence. La propriété doit alors régler le montant des travaux engagés. Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque celle-ci est d'urgence (hors de portée du riverain (il s'agit de l'eau du 3 janvier 1992)).

Enlèvement d'embâcles réalisé à MALLIEN en 2011 par le Syndicat Mixte de l'Ille. Photo: R. LAUGEL CDEP

Le savez-vous ? Quelques conseils pratiques

- 1 Les coupes à blanc sont à bannir :** les arbres de haut de berge assurent une bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les risques d'érosion et l'implantation d'espèces envahissantes.
- 2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau** peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en creux de rochers. Cela provoque également un défillement de la végétation et favorise le développement d'espèces indésirables telles que les renouées, les orties et les plantes invasives. Des installations de berge et des pollutions chimiques par fermentation peuvent aussi apparaître. Des filières adaptées existent en déchèterie pour ces déchets.
- 3 Réaliser des coupes sélectives des arbres :** il est nécessaire de couper les grands arbres à bois dur poussant en pente sur la berge ou menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un affaiblissement de la berge. Les souches sont à préserver, elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité.
- 4 Éviter les protections de fortune :** une protection ad hoc conventionnelle peut générer une rupture soudaine et augmenter significativement les dégâts sur les terres riveraines du cours d'eau par aggrégation de l'écoulement. De plus, cela artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (tranches, maisons, etc.) nécessitent une restriction de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme.
- 5 Retirer les embâcles et débris de grande taille :** certains embâcles peuvent perturber les écoulements sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.
- 6 La végétation de rive constitue une véritable zone d'habitat écologique** qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



exemple de communication de sensibilisation des propriétaires riverains

Contexte

- Il est difficile de longer à pied le Louet dans plusieurs secteurs de la commune notamment entre le Port de la Fontenelle et l'aire de pique-nique de la Prée d'Érigné.
- Une dynamique de cabanisation à l'oeuvre dans secteur de la Jubeaudière.
- Statut public du Louet permettant l'application de la servitude de marchepied.

Objectifs

- Sensibiliser les propriétaires riverains à l'application de la servitude de marchepied avec la création d'outils de communication.**
- Aménager des chemins piétonniers le long du Louet lorsque la configuration des berges le permet en prenant en compte les exigences du PPRI en matière d'aménagement.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2021

Côûts

NC

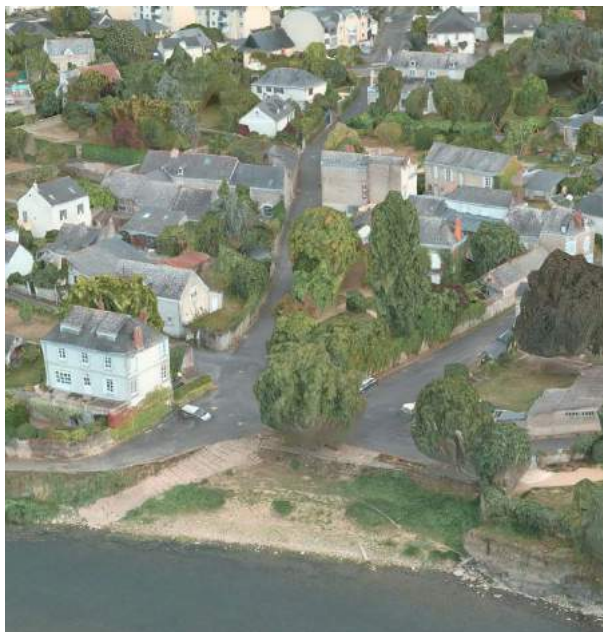
Partenaires à associer

- DDT
- VNF
- Association du quartier de la Fontenelle
- Syndicat Layon Aubance Louets



Action n°2 Réaménager le port de la Fontenelle

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Redécouvrir le paysage ligérien



Contexte

- Le port de la Fontenelle est un espace public patrimonial renforcé par la composition urbaine en patte d'oie du quartier de la Fontenelle.
- Cet espace de rive est fréquenté quotidiennement et lors de la fête du port qui s'y déroule annuellement.
- L'aménagement du port est sommaire : le contact avec l'eau n'est pas mis en scène et peu aisé (notamment pour les PMR)
- Une conduite des eaux pluviales visible en été.

Objectifs

- **Mettre en scène le rapport à l'eau : valoriser le port de la Fontenelle comme espace de contemplation du Louet au fil des saisons.**
- **Qualifier l'espace public du port afin d'encourager de nouveaux usages et d'améliorer les liens sociaux**
- **Faciliter la proximité de l'eau pour les personnes à mobilité réduite, dans le respect de l'esprit du lieu.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2022

Côûts

Entre 100K€ et 250K€

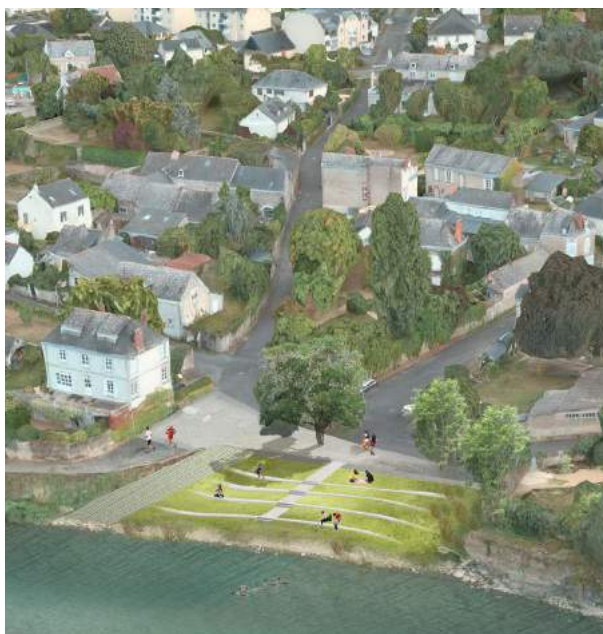
Partenaires à associer

- Association du quartier de la Fontenelle
- Syndicat Layon Aubance Louets
- ALM • VNF



Action n°2 Réaménager le port de la Fontenelle

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Redécouvrir le paysage ligérien



Détails de l'action

- Définir collectivement (élus, habitants, Syndicat du Louet et de l'Aubance, ALM, services de l'État, VNF) un projet d'espace public qui «donne plus de place à l'eau» c'est à dire qui préserve les écoulements naturels de l'eau et ne nécessite pas de remblais (principe d'équilibre des déblais et remblais) afin de ne pas aggraver le risque d'inondation défini dans le PPRI.
- Définir un projet adapté aux conditions du site du point de vue des matériaux utilisés (durabilité face

aux inondations, porosité) et de la palette végétale afin de ne pas banaliser le port de la Fontenelle.

- Le projet d'aménagement veillera à faciliter et mettre en scène le rapport à l'eau (emmarchements, gradins, rampes) sans créer de nuisances pour les résidents.

Études complémentaires à réaliser

- Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant à minima un paysagiste concepteur et un bureau d'étude technique.
- Définition d'un projet de maîtrise d'œuvre partagé avec la population et les acteurs à impliquer.



Action n°3 Valoriser le patrimoine écologique du Val de Loire

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Redécouvrir le paysage ligérien



Contexte

- Le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Le Louet est le plus long bras de Loire. Il présente un paysage à échelle humaine, changeant, alternant bancs de sable et zones d'eau.
- De nombreux usages cohabitent sur les berges du Louet : pêche, randonnées pédestres (GR3), équestres, escalade, fréquentation des grèves sableuses.

- Dynamique de projet intéressante initiée lors de la création du SIVALouet en 2011 désormais intégrée dans le Syndicat Layon Aubance Louets.

Objectifs

- **Sensibiliser les habitants et promeneurs aux spécificités écologiques et paysagères du Louet au sein de la vallée de la Loire.**
- **Préserver la diversité écologique du Louet par des actions concrètes et participatives (restauration des îles, boires, grèves ; entretien de la ripisylve)**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Syndicat Layon Aubance Louets

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

NC

Partenaires à associer

- Commune de Mûrs-Érigné
- CEN • VNF • SLAL
- Association du quartier de la Fontenelle



Action n°4 Franchir le Louet

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Redécouvrir le paysage ligérien



Contexte

- Enclavement de l'unité paysagère des plaines du Louet entraînant une méconnaissance de ce paysage. Seule la route Maurice Berné permet d'accéder à ce secteur de la commune.
- Présence de bac à chaînes dans différents secteurs d'Angers Loire Métropole

Objectifs

- **Créer un franchissement piéton et cycle sur le Louet pour désenclaver les hameaux des plaines du Louet.**
- **Privilégier une solution discrète avec un impact limité sur l'environnement (bac à chaîne, passerelle en encorbellement du pont route Maurice Berné).**
- **Encourager par un aménagement une redécouverte de cette unité paysagère.**
- **Favoriser les mobilités douces par la création d'un itinéraire alternatif à la rue Maurice Berné.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- ALM

Date de lancement de l'action

2027

Côuts

20K€ (bac à chaîne)

Partenaires à associer

- Commune de Mûrs-Érigné
- Commune des Ponts de Cé
- Association du quartier de la Fontenelle
- Syndicat Layon Aubance Louets



Action n°5 S'approprier la Loire

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sous OQP : Redécouvrir le paysage ligérien



Contexte

- Le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et attire de nombreux touristes, cependant les accès au fleuve restent confidentiels, les ouvertures visuelles sont rares et les berges disposent de peu d'espaces de contemplation .
- Le bras principal de la Loire n'est pas pleinement intégré à l'imaginaire collectif de la commune focalisé sur le Louet.
- Le hameau de Villeneuve constitue l'unique ouverture franche sur la Loire, mais les espaces piétons restent étroits et peu propices à

l'observation.

Objectifs

- Offrir un point de vue agréable, préservé de la route sur la Loire pour les habitants et promeneurs.
- Sensibiliser sur les spécificités du paysage ligérien.
- Créer des aménagements légers et démontables en cas de crues

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2030

Côuts

35K€

Partenaires à associer

- Syndicat Layon Aubance Louets
- VNF
- CEN
- Mission Val de Loire



Paysages de l'eau



Renforcer la culture du risque inondation

Action 1 Créer des repères de crues le long des berges

Action 2 Mettre en valeur les ouvrages d'art

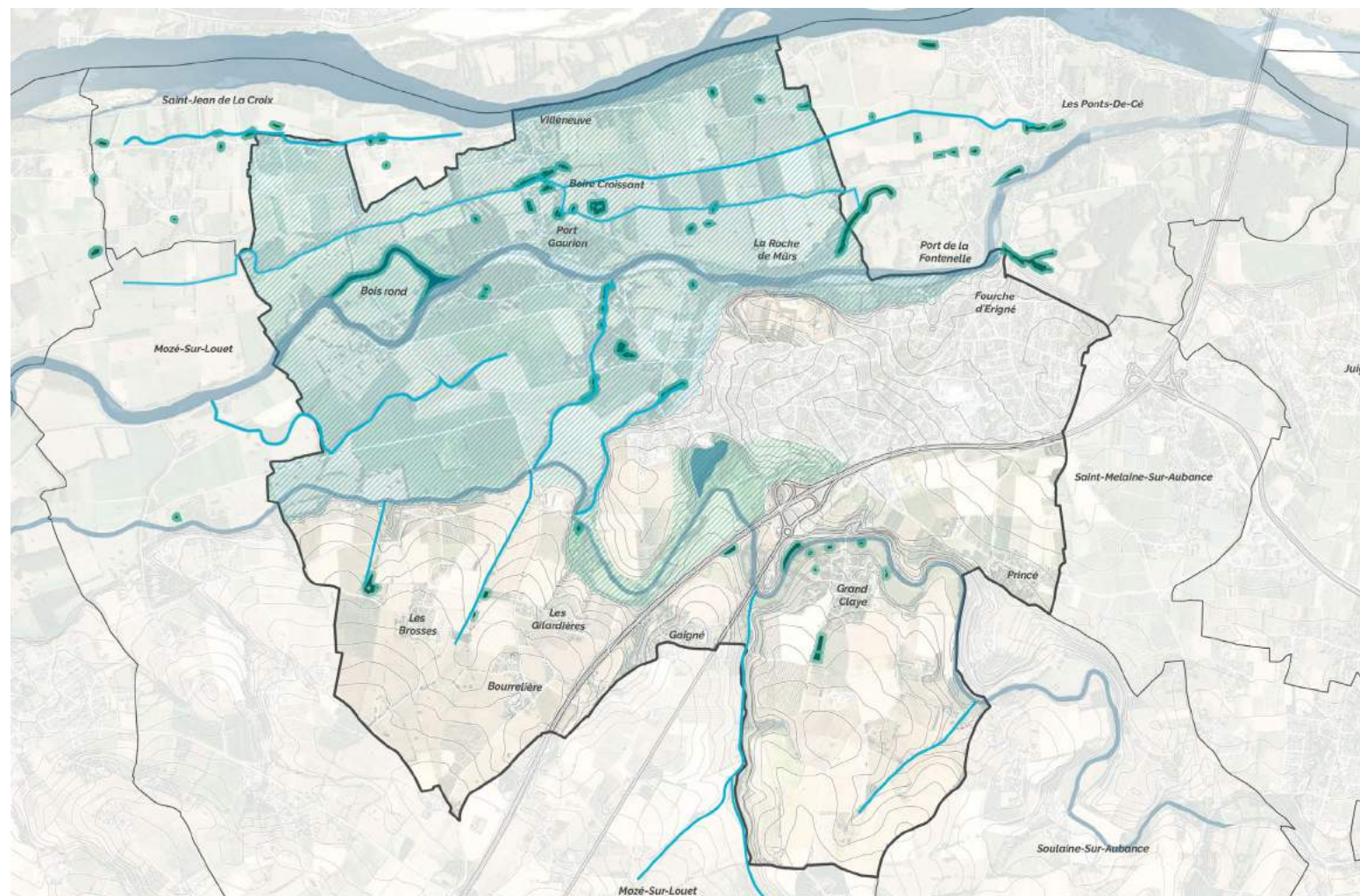


Paysages de l'eau

Mieux vivre avec l'eau

Renforcer la culture du risque d'inondation

- Situé à 40% en zone inondable la commune est particulièrement soumise aux aléas des crues de la Loire.
- La totalité de l'unité paysagère des plaines du Louet est située en zone inondable ce qui façonne des modes d'habiter spécifiques au sein des hameaux.
- Les actions du plan de paysage visent à l'améliorer la perception des variations du niveau de l'eau et ainsi participer à développer la culture du risque.



 Zone inondable



Action n°1 Créer des repères de crues le long des berges

OQP Mieux vivre avec l'eau

Sous OQP : Sensibiliser à la culture du risque inondation



Contexte

- 40% des terres de la commune en zones inondables
- Une proximité de certains quartiers au Louet et à l'Aubance
- Repère de crue en projet au port de la Fontenelle en cours.

Objectifs

- **Créer un dispositif ludique et éphémère de sensibilisation du public sur les territoires soumis aux risques d'inondations**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- ALM (GEMAPI)

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

5K€

Partenaires à associer

- Etablissement Public Loire
- Syndicat Layon Aubance Louets
- VNF



Action n°2 Mettre en valeur les ouvrages d'art

OQP Mieux vivre avec l'eau
Sensibiliser à la culture du risque inondation



Contexte

- Une perte des vues sur les ouvrages d'art masqués par des bandeaux boisés.
- 40% des terres de la commune en zone inondable
- Une proximité de certains hameaux et quartiers au Louet et à l'Aubance

Objectifs

- **Rendre perceptible les variations du niveau de l'eau en défrichant les piles des ouvrages d'art du Louet notamment les portes de Mazeris et le pont du Louet**
- **Travailler les co-visibilité entre les berges du Louet et les mettre en valeur.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- Commune des Pont-de-Cé

Date de lancement de l'action

2027

Côuts

NC

Partenaires à associer

- Etablissement Public Loire • ALM • VNF
- Syndicat Layon Aubance Louets



OQP S'approprier les paysages agricoles

OQP S'approprier les paysages agricoles 79

Sous OQP n°1 Faire découvrir les paysages agricoles 81

Action n°1 Boucle des plaines du Louet Sud	82
Action n°2 Boucle des coteaux de l'Aubance Est	83
Action n°3 Boucle des coteaux de l'Aubance Ouest	84
Action n°4 Boucle des plaines du Louet Nord	85

Sous OQP n°2 Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs 87

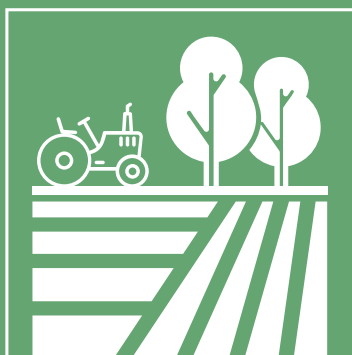
Action n°1 Maintenir des percées visuelles vers les espaces agricoles identitaires	88
Action n°2 Créer le parc agricole de la Prée D'Érigné	89
Action n°3 Renforcer la vente en circuit court	90
Action n°4 Expérimenter l'éco-pâturage et l'agropastoralisme	91

Sous OQP n°3 Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité 93

Action n°1 Rassembler les acteurs locaux autour du paysage agricole et viticole pour promouvoir les bonnes pratiques	94
Action n°2 Transformer le plan de gestion des haies en outil de projet	95
Action n°3 Protéger et planter des arbres isolés	96



Paysages agricoles



Faire découvrir les paysages agricoles

- Action 1** Créer la boucle des plaines du Louet Sud
- Action 2** Créer la boucle des plaines du Louet Est
- Action 3** Créer la boucle des coteaux de l'Aubance Ouest
- Action 4** Créer la boucle des coteaux de l'Aubance Nord



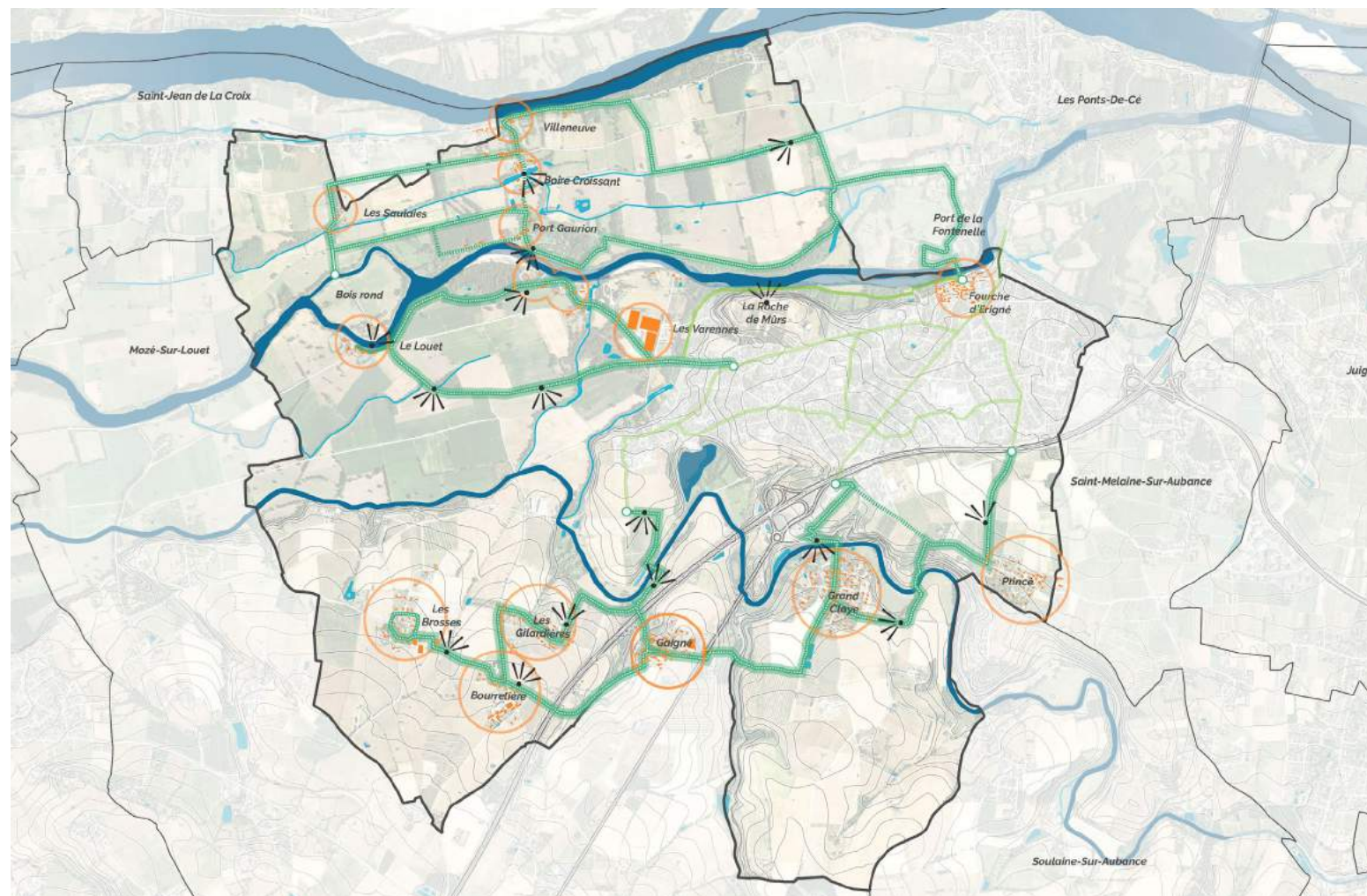
Sous OQP n°1 **Faire découvrir les paysages agricoles**

Paysages agricoles

S'approprier les paysages agricoles

Faire découvrir les paysages agricoles

- Les espaces agricoles représentent plus de 60% de la superficie de la commune, et offrent diverses situations paysagères intéressantes : vallées humides pâturées, coteaux viticoles (AOC coteaux de l'Aubance)
- La pression urbaine est désormais limitée par le PLUI qui proscriit toute forme d'extension et une ZAP (zone agricole protégée)
- Le plan de paysage propose la mise en place de quatre boucles répondant à la nécessité de désenclavement des hameaux et permettant la découverte de ces paysages depuis l'agglomération.



Maintenir les percées visuelles et cône de vue



Créer des boucles de découverte des paysages agricoles

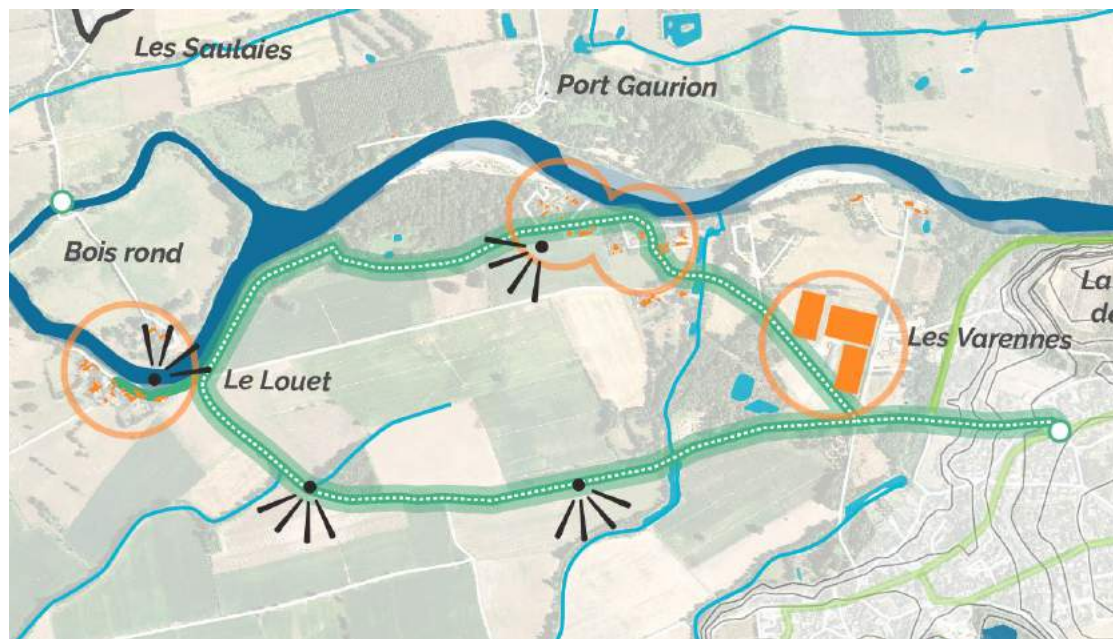


Polarités connectées par les boucles de découverte



Action n°1 Boucle des plaines du Louet sud

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Faire découvrir les paysages



Contexte

- Une unité paysagère incluse dans le périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Un paysage plat, vaste pas toujours propice pour la fréquentation du paysage à l'allure du promeneur.
- Une unité paysagère partagée entre espaces agricoles, boisés et équipements sportifs et touristiques.
- Un paysage jalonné par des hameaux en bord de Louet, dont certains sont soumis au phénomène de cabanisation (Jubeaudière)

Objectifs

- **Créer une boucle cyclable permettant la valorisation de ce paysage sans accroître l'artificialisation des sols et en limitant les équipements (panneaux, ...)**
- **Désenclaver et faire connaître les hameaux.**
- **Faciliter l'accès aux équipements sportifs et touristiques par les modes doux.**
- **Réintroduire en bordure du parcours des haies afin de créer des espaces ombragés, moins exposés au vent**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2022

Côuts

Entre 100€ et 300€/ML de voie verte

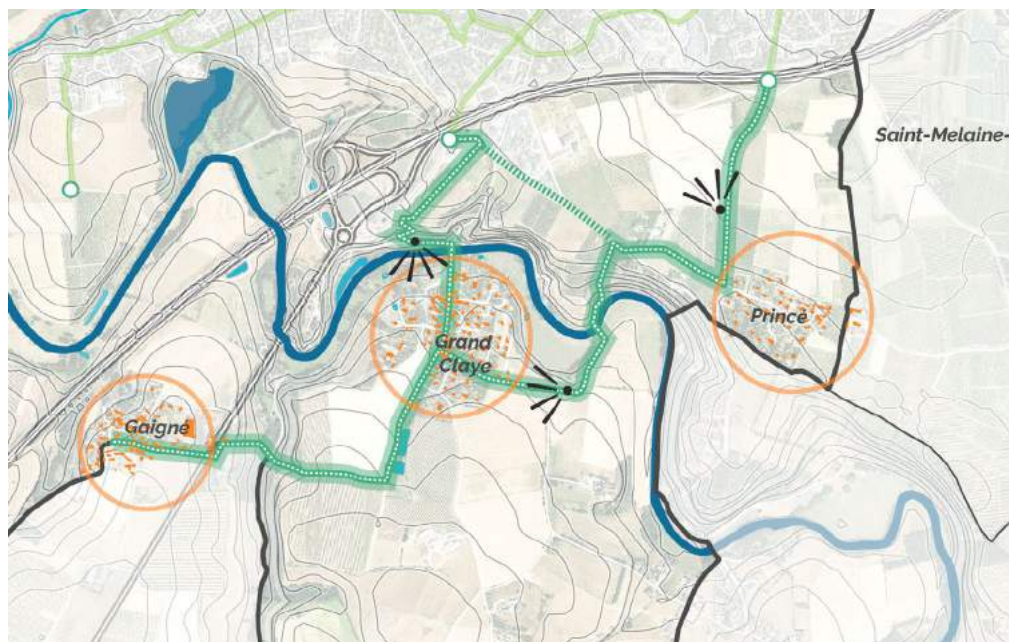
Partenaires à associer

- Agriculteurs
- Camping des Varennes
- Pratiquants des activités sportives
- Association Les chemins creux



Action n°2 Boucle des coteaux de l'Aubance Est

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Faire découvrir les paysages



Contexte

- Une unité paysagère marquée par la présence de la vigne, d'une topographie ondulée et de hameaux patrimoniaux (Grand Claye, Gaigné, les Brosses)
- Des axes routiers reliant les hameaux à l'agglomération peu adaptés à la pratique des modes doux renforçant la dépendance à l'automobile des habitants des hameaux.

Objectifs

- **Créer une boucle cyclable attractive permettant la redécouverte et la valorisation de cette unité paysagère et de la culture viticole.**
- **Encourager les modes actifs entre le centre et les hameaux.**
- **Faire connaître les hameaux patrimoniaux**
- **Accompagner les parcours de plantations rendant les espaces plus confortables et sécurisés (séparation avec les voies motorisées ombrage, protection face au vent, cadrage des vues)**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2024

Côuts

Entre 100€ et 300€/ML de voie verte

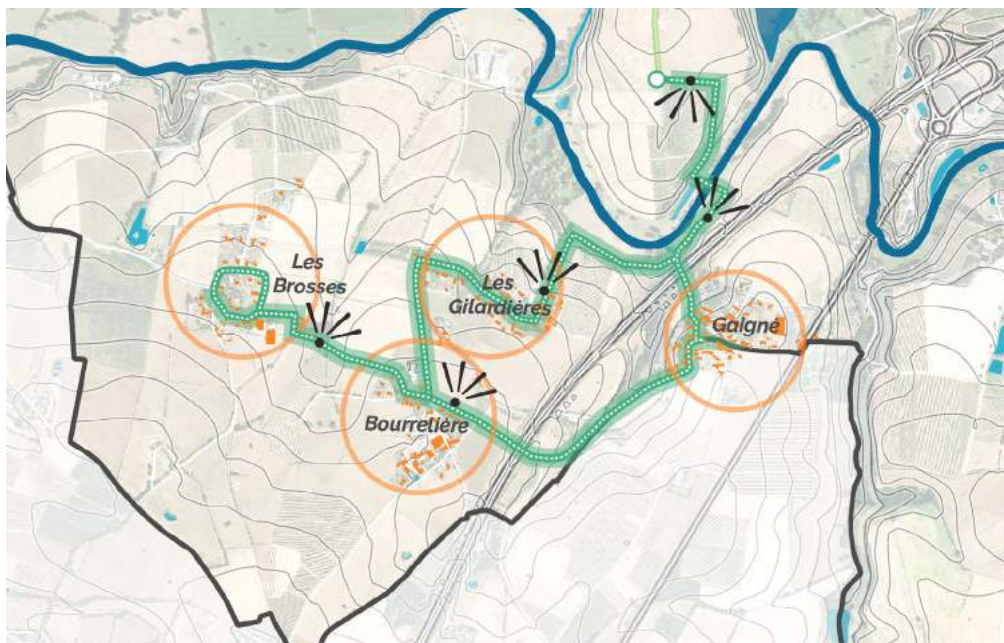
Partenaires à associer

- Agriculteurs et viticulteurs
- Habitants des hameaux
- Association Les chemins creux



Action n°3 Boucle des coteaux de l'Aubance Ouest

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Faire découvrir les paysages



Contexte

- Une unité paysagère marquée par la présence de la vigne, d'une topographie ondulée et de hameaux patrimoniaux (Grand Claye, Gaigné, les Brosses)
- Une déconnexion des hameaux séparés par l'A87.
- Une possibilité de connexion des nouveaux quartiers du haut de Mûrs et des hameaux autour de l'Aubance.

Objectifs

- **Créer une boucle cyclable attractive permettant de réunir les habitants des hameaux et des nouveaux quartiers autour de l'Aubance.**
- **Encourager les modes actifs entre le centre et les hameaux.**
- **Faire connaître les hameaux patrimoniaux**
- **Accompagner les parcours de plantations rendant les espaces plus qualitatifs (séparation avec les voies motorisées, ombrage, protection face au vent, cadrage des vues)**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2026

Coûts

Entre 100€ et 300€/ML de voie verte

Partenaires à associer

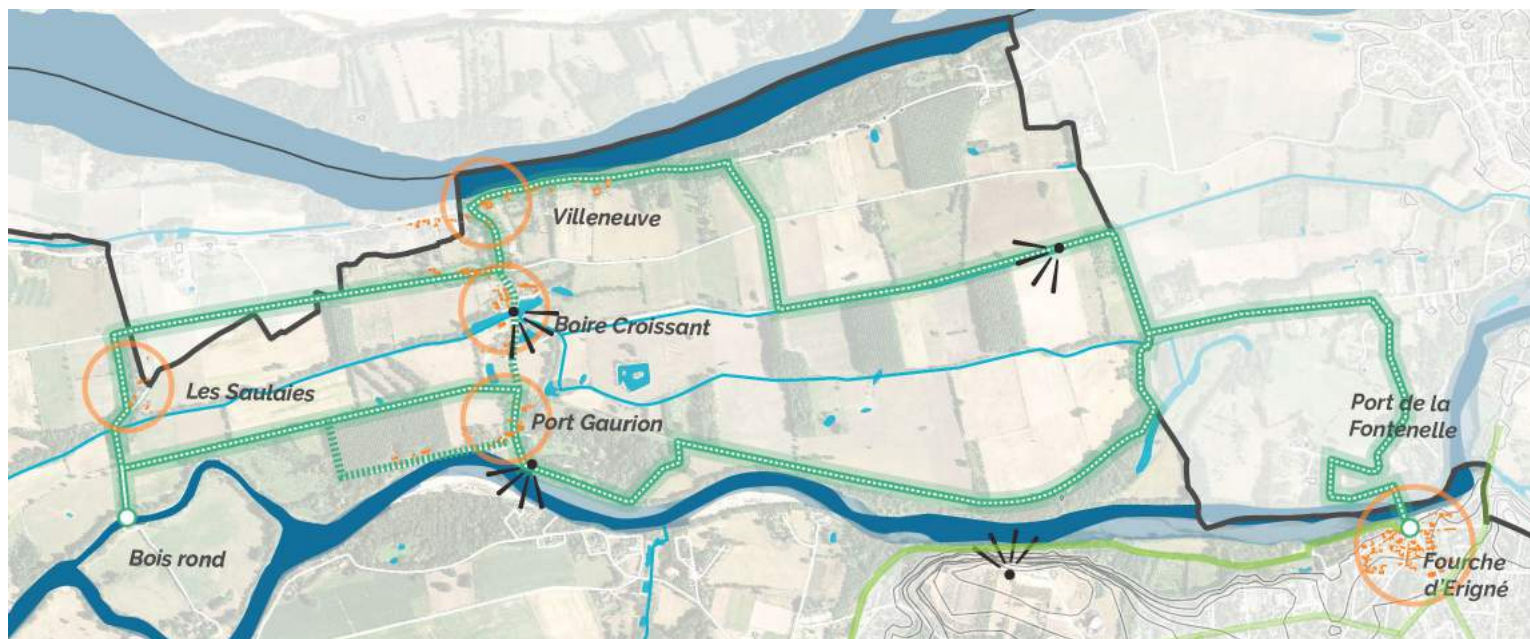
- Agriculteurs et viticulteurs
- Habitants des hameaux
- Association Les chemins creux



Action n°4 Boucle des plaines du Louet nord

OQP S'approprier les paysages agricoles

Sous OQP : Faire découvrir les paysages



Contexte

- Une unité paysagère marquée par la présence de l'eau : Loire, Louet, boire et fossés.
- Un paysage méconnu des Érimurois pourtant inclus dans le périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Un espace vaste pas toujours propice pour la fréquentation du paysage à l'allure du promeneur.

Objectifs

- **Créer une boucle cyclable attractive permettant de désenclaver les hameaux et faire découvrir cette unité paysagère.**
- **Encourager les modes actifs entre les hameaux et le centre ville.**
- **Faire découvrir les hameaux patrimoniaux et les spécificités paysagères de cette unité**
- **Ponctuer les chemins de plantations pour rendre les espaces plus qualitatifs (ombrage, protection face au vent, cadrage des vues)**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2029

Côûts

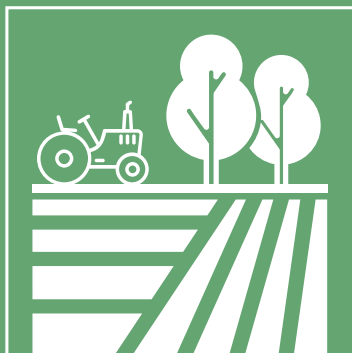
Entre 100€ et 300€/ML de voie verte

Partenaires à associer

- Agriculteurs
- Association Les chemins creux
- Habitants des hameaux



Paysages agricoles



Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs

Action 1 Maintenir des percées visuelles vers les espaces agricoles identitaires

Action 2 Créer le parc agricole de la Prée D'Érigné

Action 3 Renforcer la vente en circuit court

Action 4 Expérimenter l'éco-pâturage et l'agropastoralisme



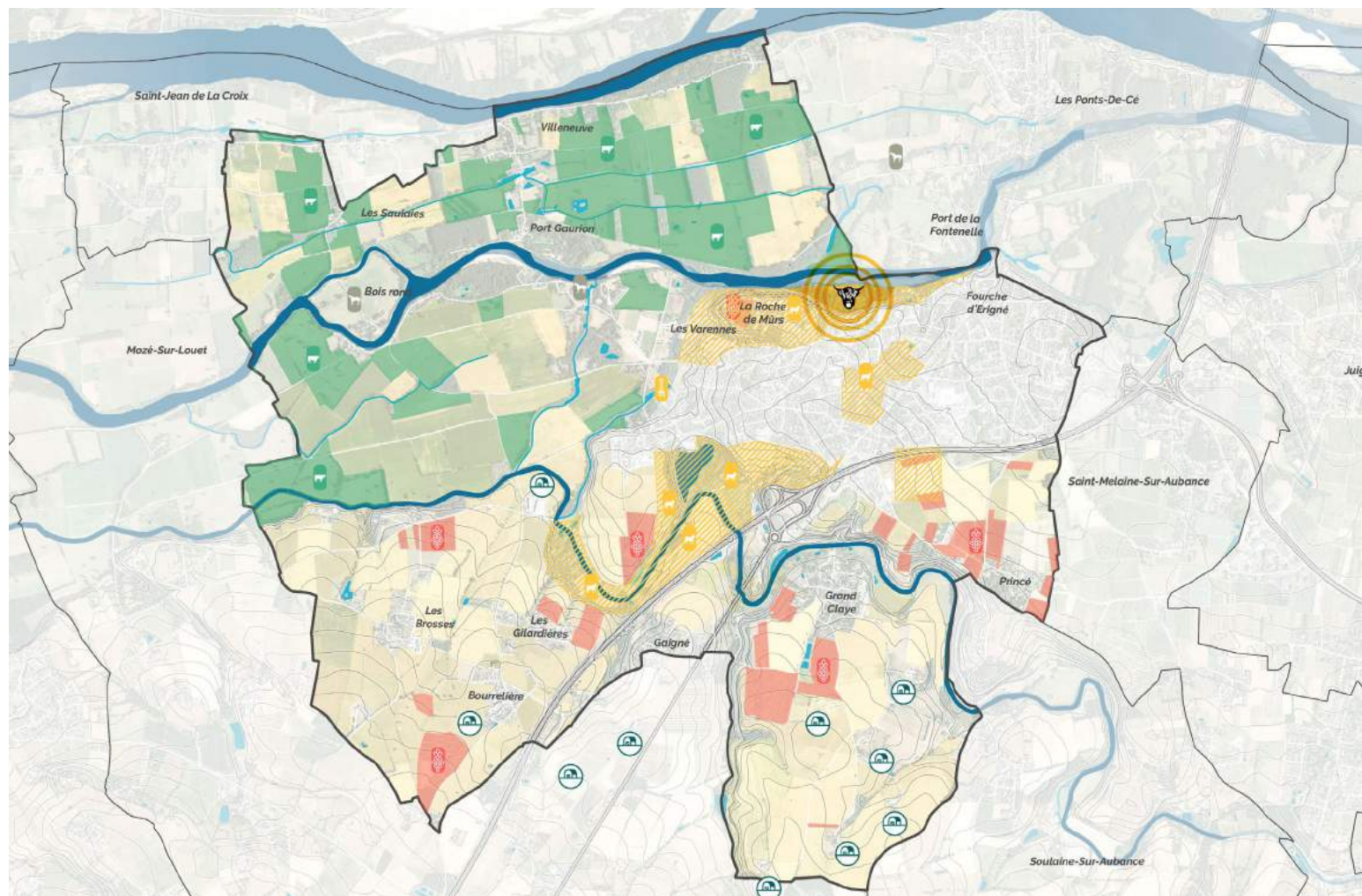
Sous OQP n°2 **Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs**

Paysages agricoles

S'approprier les paysages agricoles

Renouveler le contact entre agriculteurs et consommateurs

- Moins d'une dizaine d'agriculteurs exploitent actuellement plus de la moitié de la superficie de la commune.
- Au-delà de la valorisation économique de leurs productions, le plan de paysage vise à renouveler le lien entre les consommateurs, les habitants et les agriculteurs qui façonnent leur cadre de vie.



Maintenir des percées visuelles vers des espaces agricoles identitaires



Expérimenter l'éco-pâturage



Créer un parc agricole



Renforcer la vente en circuit court



Action n°1 Maintenir des percées visuelles vers les espaces agricoles identitaires

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs



Contexte

- Une diversité agricole intéressante à proximité des espaces habités :
 - Des paysages empreints de la présence animale : pâtures, élevage ovin, centres équestres
 - Des paysages viticoles liés à l'AOC des Coteaux de l'Aubance reconnu par une zone agricole protégée (ZAP)
- Un plan de gestion des haies communales utilisé sur la commune comme outil d'interaction et de gestion partagée des haies avec les agriculteurs.

Objectifs

- **Conserver une porosité visuelle entre les espaces habités ou parcourus (chemins, routes) et les espaces agricoles.**
- **Mettre en valeur les espaces agricoles identitaires des unités paysagères de la commune.**
- **Travailler l'intégration dans le paysage des bâtiments agricoles .**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné
- Éleveurs • Viticulteurs

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

NC

Partenaires à associer

- Chambre d'Agriculture



Action n°2 Créer le parc agricole de la Prée d'Érigné

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Renouveler le contact entre
consommateurs et agriculteurs



Contexte

- Enrichissement progressif de la Prée d'Érigné (3.3ha) espace agricole traversé par le GR3 situé en bord de Louet.
- Une mise à disposition de parcelles sur la Prée d'Érigné à l'association Erimur'âne.
- Action : Expérimentation de démarches d'éco-pâturage inscrit au Projet agricole 2017-2021 d'Angers Loire Métropole.

Objectifs

- **Créer un parc agricole, lieu de connexion des citoyens au paysage et à l'agriculture de rayonnement communale et intercommunale.**
- **Péréniser les conventions actuelles et diversifier les usages agricoles du site.**
- **Maintenir la biodiversité, lutter contre les plantes invasives et conserver un paysage ouvert sans bâtir d'équipement.**
- **Créer un lien entre les animaux et les riverains.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- ALM
- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2021

Côuts

NC

Partenaires à associer

- Erimur'Anes • Agro-campus
- Éleveurs • Association de jardins partagés



Action n°3 Renforcer la vente en circuit court

OQP S'approprier les paysages agricoles

Sous OQP : Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs



La Ferme Angevine



Drive fermier d'Angers

Contexte

- Zone Agricole Protégée établie en 2014 sur la polarité sud-Loire (Mûrs-Érigné, Juigné-sur-Loire,, Saint-Melaine-sur-Aubance)
- Réalisation d'une étude sur les circuits courts par les étudiants de l'École supérieure d'agricultures (ESA) en juin 2019.
- Exemple de magasin de producteur sur Angers (ferme Angevine, drive Fermier)

Objectifs

- **Créer un magasin de producteur permettant de répondre aux attentes et besoins des consommateurs, en leur proposant une offre diversifiée de produits locaux dans un espace unique.**
- **Conforter les exploitations agricoles par la création d'un projet collectif et favoriser des installations ou des créations d'emplois.**
- **Encourager les synergies entre les agriculteurs et la population.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Agriculteur de la commune et de la polarité sud Loire
- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

Côuts

NC

Partenaires à associer

- CCI • Chambre d'agriculture



Action n°4 Expérimenter l'éco-pâturage et l'agropastoralisme

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Renouveler le contact entre consommateurs et agriculteurs



Contexte

- Des espaces verts urbains vastes et accessibles dont la gestion par l'animal pourraient être vecteur d'animation.
- Des espaces de nature situés en frange de ville à investir sans dénaturer la qualité des sites.
- Des espaces de délaissés le long de l'A87.
- Une action expérimentation de démarches d'éco-pâturage inscrit au Projet agricole 2017-2021 d'Angers Loire Métropole.

Objectifs

- **Entretien des parcelles grâce à une gestion différenciée par la pâture.**
- **Maintenir la biodiversité, lutter contre les plantes invasives et conserver un paysage ouvert.**
- **Apporter un service à la collectivité et diversifier l'activité agricole.**
- **Créer un lien entre les animaux et les riverains et pérenniser l'équilibre ville-campagne.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2027

Côûts

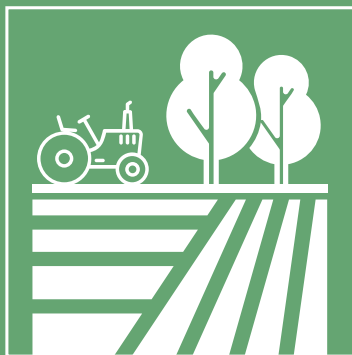
NC

Partenaires à associer

- Erimûr'Anes
- Éleveur de la commune
- Prestataire en éco-pâturage



Paysages agricoles



Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité

Action 1 Rassembler les acteurs locaux autour du paysage agricole et viticole pour promouvoir les bonnes pratiques

Action 2 Transformer le plan de gestion des haies en outil de projet

Action 3 Protéger et planter des arbres isolés



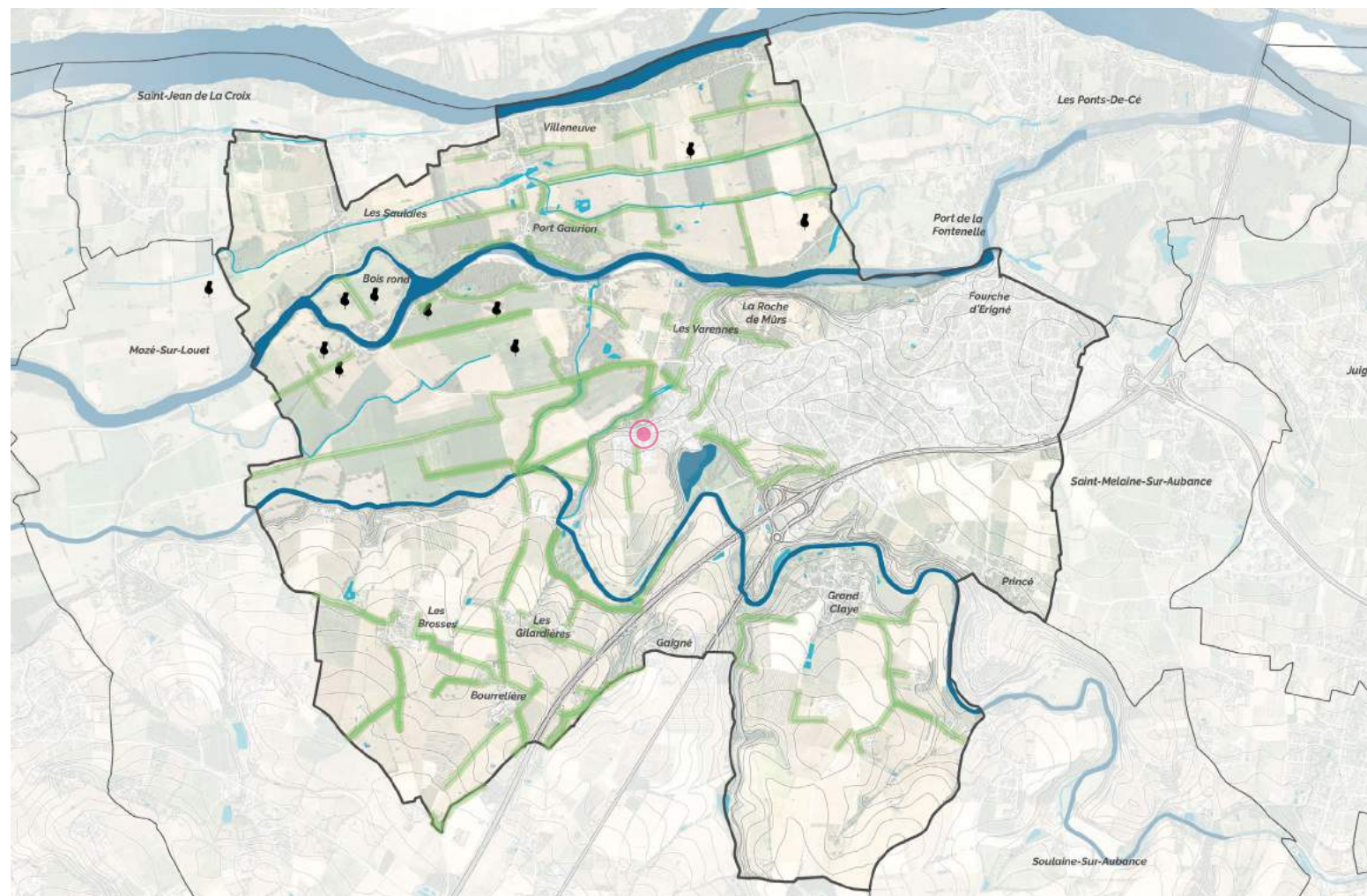
Sous OQP n°3 Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité

Paysages agricoles

S'approprier les paysages agricoles

Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité

- La protection de la biodiversité est une priorité, les écosystèmes assurent de nombreux services pour l'agriculture et pour la société.
- Les agriculteurs sont les principaux gestionnaires des paysages. Ils participent en s'engageant dans les MAEC au maintien de la biodiversité. Toutefois, l'agriculture conventionnelle peut également être responsable d'une dégradation de l'environnement.
- Le plan de paysage propose des actions visant à promouvoir et encadrer de nouvelles manières de produire dans le respect des écosystèmes et des producteurs.



 Mettre en place un plan de gestion et de plantation des haies

 Préserver les arbres isolés

 Rassembler les acteurs locaux autour du paysage agricole et viticole



Action n°1 Rassembler les acteurs locaux autour du paysage agricole et viticole pour promouvoir les bonnes pratiques

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité



Contexte

- Présence d'associations liées au renouvellement des pratiques dans l'agriculture : Gabbanjou, Terre de Liens
- Un contexte agricole en mutation qui nécessite des instances d'échanges et de dialogues
- Présence d'une commission agricole animée par le Maire de Mûrs-Érigné

Objectifs

- **Élargir la commission agricole actuelle aux acteurs associatifs afin de fédérer les ressources et faire naître des projets porteurs de sens sur la question des paysages agricoles.**
- **Faire participer les habitants à cette commission agricole**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné / Comité agricole

Date de lancement de l'action

2020

Côuts

NC

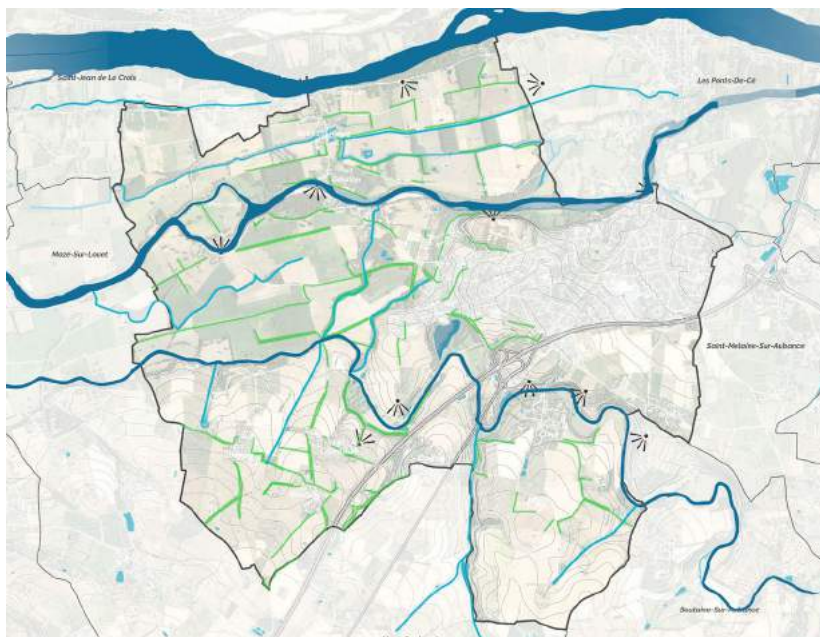
Partenaires à associer

- SAFER / Gabbaujou / Terre de lien • Chambre d'agriculture • AMAP • SLAL



Action n°2 Transformer le plan de gestion des haies en outil de projet

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité



Contexte

- Le réseau de haies bocagères a significativement diminué ces dernières décennies suite au remembrement et aux évolutions des pratiques agricoles.
- Un plan de gestion des haies communales est utilisé par la commune.
- Des animations de sensibilisation du public scolaire sont menées par Eden49 sur la thématique des haies en complément du plan de gestion.

Objectifs

- **Stabiliser et améliorer les fonctions écologiques et paysagères du maillage bocager.**
- **Élargir le plan de gestion des haies à l'ensemble des haies présentes sur la commune (publics et privés).**
- **Transformer le plan de gestion en outil de projet permettant la plantation ciblée et cohérente de nouvelles haies et arbres isolés afin de renforcer le maillage bocager.**

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2021

Côûts

5€ à 10€ par ML de haie plantée

Partenaires à associer

- Agriculteurs
- Syndicat Layon Aubance Louets
- EDEN 49



Action n°3 Protéger et planter des arbres isolés

OQP S'approprier les paysages agricoles
Sous OQP : Créer un équilibre entre
agriculture et biodiversité



Contexte

- Un patrimoine arboré significatif participant à la qualité paysagère de Mûrs-Érigné.
- Un attachement des habitants au patrimoine arboré.

Objectifs

- Organiser l'inventaire citoyen du patrimoine arboré de la commune et des espaces privés.
- Identifier et communiquer sur les arbres remarquables par un système de QR code (essences, âge estimé, particularité)
- Pérenniser les arbres remarquables par leurs prises en compte dans les documents d'urbanisme lors de leurs révisions (PLUI)

Maîtrise d'ouvrage / acteurs

- Commune de Mûrs-Érigné

Date de lancement de l'action

2025

Côûts

NC

Partenaires à associer

- ALM
- Agriculteurs • Habitants
- Syndicat Layon Aubance Louets • EDEN 49

Tableau de synthèse du projet de paysage

Objectifs de qualité paysagère	Sous objectifs de qualité paysagère	Actions
OQP n°1 Composer le paysage de l'habitat	1_Intensifier les polarités de vie	1.1 Créer des micro-interventions d'animation des espaces publics
		1.2 Réaménager le cœur paysager
		1.2 Créer un espace public fédérateur au sein du bourg de Mûrs
	2_Qualifier les entrées de ville	2.1 Réaménager l'entrée de ville d'Érigné
		2.2 Réaménagement de l'entrée de ville de Mûrs
		2.3 Valorisation des entrée de ville autoroutières
	3_Mettre en place une trame paysagère et urbaine	4.1 Créer une charte paysagère des espaces publics
		4.2 Créer une signalétique urbaine d'orientation et d'affichage
		4.3 Mettre en place un programme pluriannuel de plantations d'arbres
		4.4 Aménager les boulevards urbains
		4.5 Valorisation des venelles
	4_Anticiper les mutations urbaines	3.1 Cahier de prescriptions paysagères et architecturales (volets thématisés habitat - activité)
		3.2 Expérimentations sur l'évolution des tissus pavillonnaires
		3.3 Plan guide partagé de l'évolution de la zone commerciale
OQP n°2 Mettre les paysages en partage	1_Faire découvrir et profiter du patrimoine	1.1 Créer un parcours patrimonial
	2_Investir les franges de la ville	2.1 Aménagement des site des bord de louet et de la Roche de Mûrs
		2.2 Aménagement de l'espace naturel des boucles de l'Aubance
	3_Transmettre et faire connaitre les paysages	3.1 Peréniser les actions de pédagogie auprès des scolaires
		3.2 Créer une marche d'accueil et de découverte des paysage à destination des habitants
		3.3 Créer un permis de végétaliser
OQP n°3 Mieux vivre avec l'eau	1_Faire de l'Aubance une rivière vivante	1.1 Renaturation de l'Aubance au niveau de ENS des boucles de l'Aubance
		1.2 Renaturation de l'Aubance au niveau de Grand Claye
		1.3 Créer des ouvertures vers l'eau
		1.4 Créer des points d'approche de l'eau
	2_Valoriser le petit patrimoine hydraulique	2.1 Faire l'inventaire des zones humides et du petit patrimoine hydraulique
		2.2 Planter des ripisylves et des haies
		2.3 Restaurer des mares
	3_Redécouvrir le paysage ligérien	3.1 Application de la servitude de Marche-pied
		3.2 Réaménagement du port de la Fontenelle
		3.3 Valoriser le patrimoine écologique du Louet
		3.4 Franchissement du Louet
		3.5 S'approprier la Loire
	4_Renforcer la culture du risque inondation	4.1 Créer des repères de crues le long des berges
		4.2 Mettre en valeurs les ouvrages d'art
OQP n°4 S'approprier les paysages agricoles	1_Faire découvrir les paysages agricoles	1.1 Boucle des plaines du Louet sud
		1.2 Boucle des coteaux de l'Aubance Est
		1.3 Boucle des coteaux de l'Aubance Ouest
		1.4 Boucle des plaines du Louet nord
	2_Renouer le contact entre consommateurs et agriculteurs	2.1 Maintenir des percées visuelles vers les espaces agricoles identitaires
		2.2 Créer le parc agricole de la Prée D'Erigné
		2.3 Renforcer la vente en circuits courts
		2.4 Expérimenter l'écopaturage et l'agropastoralisme
	3_Créer un équilibre entre agriculture et biodiversité	3.1 Rassembler les acteurs locaux autour du paysage agricole pour promouvoir un échange des bonnes pratiques
		3.2 Transformer le plan de gestion des haies en outil de projet
		3.3 Protéger et planter des arbres isolés

Synthèse du phasage des actions du plan de paysage

